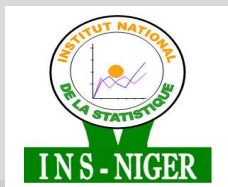


REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

=====
Ministère de l'Economie et des Finances



Institut National de la Statistique

Banque Mondiale

Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB_2005) PROFIL DE PAUVRETE



Rapport d'analyse

2006

CHAPITRE I : CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS	3
1.1 : Contexte et justification	3
1.2. Objectifs	5
1.2.1 Objectifs généraux.....	5
1.2.2 Objectifs spécifiques	5
1.2.3 Présentation du questionnaire.....	6
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR LA MESURE DU BIEN-ETRE ET LA CONSTRUCTION DU SEUIL DE PAUVRETE	8
2.1 Définition de l'indicateur de mesure du bien-être.....	8
2.1.1 Regroupement des dépenses de consommation	9
2.1.2 Harmonisation des dépenses des ménages selon le milieu de résidence.....	10
2.1.3 Ajustement selon la taille des ménages	10
2.2 Estimation du seuil de pauvreté	11
2.2.1 Seuil de pauvreté alimentaire	11
2.2.2 Seuil de pauvreté non alimentaire	12
2.3 Les indices de pauvreté et d'inégalités.....	13
2.3.1 Les indices de pauvreté	13
2.3.1 Les indices d'inégalités	13
CHAPITRE III : RESULTATS.....	15
3.2 Caractéristiques socio démographiques des pauvres	18
3.2.1 Pauvreté selon le sexe du chef de ménage	18
3.2.2 Pauvreté selon la taille du ménage	19
3.2.2 Pauvreté des ménages selon l'âge du chef du ménage.....	21
3.2.3 Pauvreté et statut matrimonial du chef de ménage.....	24
3.3 Caractéristiques socioculturelles	26
3.3.1 Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage	26
3.3.2 Pauvreté et emploi	28
3.3.3. Pauvreté et caractéristiques du logement	32
4.4 ANALYSE DES DEPENSES D'EDUCATION ET DE SANTE	45
ANNEXES	61
Tirage de l'échantillon :	62
Couverture de l'échantillon	63
Coefficient de pondération :.....	63
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	69

CHAPITRE I : CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

1.1 : Contexte et justification

Le Niger est un pays sahélien marqué par de fortes instabilités sur le plan climatique et par une très haute vulnérabilité du point de vue économique et alimentaire. C'est l'un des pays les plus vastes de l'Afrique de l'ouest avec une superficie de 1 267 000 Km². Il est doté de ressources naturelles très faibles. Seulement 12% de sa superficie sont favorables à une agriculture de subsistance qui occupe 85% de sa population¹ et les trois quarts de cette population vivent sur cette frange sud propice à l'agriculture. En outre, sa croissance démographique est assez élevée et a été estimée en moyenne à 3,3% par an entre le recensement général de la population de 1988 et celui de 2001. Cette croissance démographique entraîne de nouveaux besoins en services essentiels de base.

D'une part, les conditions climatiques drastiques, la forte pression démographique, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des ressources naturelles (eau, terre, pâturage, forêt) ont fortement contribué à accroître la vulnérabilité des ménages nigériens et, d'autre part, l'évolution économique du pays, pendant la décennie 1990-2000, a été caractérisée par une faible croissance avec un taux réel annuel moyen de 1,9%².

L'interaction de ces facteurs a eu comme conséquence une précarité des conditions de vie des populations.

Le diagnostic établi dans le cadre de la préparation de la table ronde sur la pauvreté au Niger a montré que le phénomène de la pauvreté revêt un caractère général, multidimensionnel et se manifeste à tous les niveaux :

1. au niveau de l'Etat : les ressources budgétaires, en stagnation depuis de nombreuses années, face à une croissance rapide de la population dans le même temps, ne permettent plus de dégager les moyens de fonctionnement et d'investissement qu'exigent le maintien de la qualité des taux de scolarisation et de couverture sanitaire, demeurés parmi les plus bas du monde. Selon le rapport sur le développement humain dans le monde de 2003, le Niger a un PIB/habitant de 890 \$ en 2001.
2. au niveau de la population : selon le profil de la pauvreté au Niger, une forte proportion des populations n'arrive pas à satisfaire ses besoins essentiels en nourriture, logement, en soins de santé pour ne citer que ceux – là. Avec un IDH de 0,281 le Niger est classé 177^{ème} sur 177 pays en 2003³.

Pour appréhender les conditions de vie des ménages, plusieurs études et enquêtes ont été réalisées. L'examen de l'ensemble de ces travaux montre que le système d'information actuel a fourni un important effort de collecte. Cependant, les données disponibles permettant de cerner le niveau de vie des populations sont soit vétustes, soit parcellaires. En effet, les données ayant servi de base à la réalisation, en 1994, de la première étude sur le « Profil de la Pauvreté » au Niger datent de 1989/1990 (pour le milieu urbain) et de 1992/1993 (pour le milieu rural).

Eu égard aux efforts déployés par les différents Gouvernements qui se sont succédé depuis 1992 pour alléger la souffrance des populations, et surtout aux actions concrètes dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, il est probable qu'il soit aujourd'hui opéré un changement structurel de ce profil de pauvreté. Dès lors, il s'avère nécessaire de disposer de données récentes qui puissent, entre autres, rendre compte non seulement de l'ampleur du phénomène et de ses facteurs, mais aussi permettre d'identifier la population cible. Ces données doivent permettre de produire plusieurs indicateurs traduisant les conditions de vie des ménages.

¹ Enquête à indicateurs multiples de la fin de la décennie, décembre 2000

² Stratégie de Réduction de la Pauvreté : SRP complète, janvier 2002

³ Rapport mondial sur le Développement humain dans le monde, PNUD 2005 ;

Aussi, pour un meilleur suivi/évaluation des projets et programmes de développement, les décideurs, tout comme les chercheurs ont besoin d'indicateurs appropriés du niveau de développement de différents sous-groupes de population. Les indicateurs au niveau national sont globaux et généralement insuffisants pour les besoins de la planification. Par ailleurs, la collecte des données pour le calcul des indicateurs d'impact traditionnels mesurant les changements de niveau de développement (par exemple, le pourcentage de population en dessous du seuil de pauvreté, le nombre d'enfants atteint de malnutrition, etc.) doit être régulière, mais coûte cher et s'avère fastidieuse. Pour pallier en partie ces diverses contraintes, en particulier le long délai de traitement des données, un groupe de partenaires au développement dont la Banque mondiale a mis au point une nouvelle technologie de traitement des données d'enquête (lecture optique, tableaux standards générés automatiquement) appelée Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être (QUIBB). Il est conçu, essentiellement pour permettre le suivi des indicateurs de pauvreté et des effets des politiques, programmes et projets de développement sur le niveau de vie des ménages. Il utilise des indicateurs simples ayant pour objectif principal l'identification des groupes de populations face aux diverses actions conçues pour améliorer la situation sociale et économique. C'est un puissant outil de suivi quantitatif des indicateurs et qualitatif (perception des usagers sur les prestations de services d'éducation et de santé). Plusieurs indicateurs du QUIBB peuvent être utilisés pour le suivi de la SRP et des indicateurs des OMD. Il s'agit des indicateurs de niveau de vie, des indicateurs d'accès, d'utilisation et de satisfaction des services publics.

La période pendant laquelle la collecte des données a eu lieu, appelle des commentaires sur la situation alimentaire du pays. En effet, l'arrêt prématuré des précipitations en 2004 et les dégâts causés par l'invasion acridienne aux cultures et aux pâturages dans certaines parties du Niger ont provoqué une crise alimentaire aiguë, d'abord dans les zones pastorales et agro-pastorales, avant de se généraliser à l'ensemble du pays. Pour cette saison agricole 2004, le Gouvernement du Niger avait évalué le déficit céréalier à 223 500 tonnes et le déficit fourrager à 4,6 millions de tonnes. En outre, le bétail, principale richesse des ménages ruraux des zones pastorales et agro-pastorales, est également menacé du fait de l'insuffisance des pâturages et du déficit fourrager.

Cette crise alimentaire a provoqué une hausse inattendue des prix sur les marchés locaux, amenant le Gouvernement à procéder à une vente des produits céréaliers à prix modéré (prix inférieur à celui pratiqué sur le marché) et à une distribution gratuite dans certaines localités.

Dans les zones fortement touchées par la sécheresse et l'invasion acridienne, il a été enregistré des niveaux de malnutrition et de mortalité supérieurs aux seuils internationaux auxquels la situation est qualifiée d'urgente.

Les différents résultats qui découlent de cette étude doivent alors être situés dans ce cadre conjoncturel.

a. Cadre institutionnel

Le QUIBB s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Institut National de la Statistique et la Banque Mondiale pour fournir des indicateurs nécessaires à la gestion économique et sociale.

L'enquête a été réalisée par l'Institut National de la Statistique, placé sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

L'encadrement du projet est assuré par :

- Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, Directeur du projet ;
- Une cellule de coordination composée d'un coordonnateur et de deux statisticiens d'enquêtes ;
- Une cellule informatique composée d'un responsable de traitement et de deux informaticiens programmeurs ;
- Un service administratif et financier.

b. Sources de financement

L'opération est entièrement financée par la Banque Mondiale sur Fond fiduciaire britannique (TF-CWIQ) et belge (TF-Belge).

L'enquête pilote et les différentes consultations internationales, entre autres, ont été financées sur le TF-CWIQ, directement géré par la Banque Mondiale. L'enveloppe allouée à l'enquête principale prélevée sur le TF-Belge, est gérée par l'Institut National de la Statistique conformément au protocole d'accord signé entre l'INS et la Banque Mondiale.

c. Dates de réalisation

- L'enquête pilote a été réalisée du 5 au 9 avril 2004 et avait pour objectif principal de tester les documents techniques, le matériel de traitement informatique et surtout d'initier les cadres de l'Institut National de la Statistique à la nouvelle technologie (lecture optique des questionnaires) du traitement des données. Cette enquête a touché 500 ménages, tous milieux confondus.
- L'enquête principale a commencé par la formation du personnel de collecte et de traitement des données. Cette formation a duré 3 semaines allant du 21 mars au 09 avril 2005. La collecte des données sur le terrain a débuté effectivement le 14 avril 2005 avec 53 agents enquêteurs, 14 contrôleurs et deux équipes de supervision et a pris fin le 11 juillet 2005 soit une durée de 3 mois.
- La saisie par lecture optique des données a démarré le 3 mai 2005. Cette opération a consisté à scanner les questionnaires venus du terrain et à effectuer des corrections avant la validation. Elle a été menée sur six postes mis en réseau. Les questionnaires validés sont envoyés vers un poste central tenu par deux contrôleurs et un responsable informaticien. Les activités de saisie ont pris fin le 5 août 2005.

1.2. Objectifs

Les objectifs assignés à l'enquête sont :

1.2.1 Objectifs généraux

- Fournir rapidement des données socio-économiques de base sur l'essentiel des indicateurs de niveaux de vie de la population (alphabétisation, éducation, santé, nutrition des enfants de moins de 5 ans, emploi, logement, possession de biens durables, production agricole et possession de bétail).
- Permettre le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de réduction de la pauvreté sur les conditions de vie des populations dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) ainsi que le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'essentiel des informations collectées concerne l'accès, l'utilisation et la satisfaction des ménages par rapport aux principaux services sociaux économiques fournis par l'administration publique, privée ou les ménages et les dépenses des ménages.

1.2.2 Objectifs spécifiques

Le QUIBB présente les spécificités suivantes :

- *Questionnaire simple : questions pré codées faciles à administrer;*
- Échantillon très large : 335 unités primaires (zone de dénombrement) et 6 700 unités secondaires (ménages) au Niger;
- Pas de saisie : lecture optique des données à l'aide d'un scanner;
- *Délai d'obtention des résultats très réduit : tableaux standards de base générés après la saisie automatiquement par le logiciel;*
- Rapport sur les résultats très simple;

- Possibilité de répéter l'enquête annuellement et;
- Possibilité d'ajouter de nouveaux modules comme c'est le cas au Niger.

1.2.3 Présentation du questionnaire

Le questionnaire est composé de quatre modules qui sont :

- QUIBB, questionnaire de base;
- REVENU et DEPENSES ;
- PERCEPTION sur les conditions de vie et ACTIVITES COMMUNAUTAIRES ;
- CREDIT ET EPARGNE.

Les résultats qui sont présentés dans ce rapport proviennent du module QUIBB et du module REVENU et DEPENSES.

Module QUIBB

A travers ce module, on saisit les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles des individus.

Module REVENU et DEPENSES

Ce module est subdivisé en Cinq (5) sections :

- Section K: Les biens durables

Elle fournit des renseignements sur les biens durables du ménage. Seuls sont pris en compte les biens qui sont en état de marche. Un bien est ici défini comme bien durable s'il coûte généralement cher, dure plusieurs années et peut être revendu. Pour les biens durables acquis au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, la valeur d'acquisition est demandée. Ces biens sont : les moyens de transport, les articles personnels de valeur, les appareils ménagers ou de loisir et les meubles.

- Section L: Autoconsommation et cadeaux reçus en nature

Elle permet de saisir et de valoriser les produits qui ont fait l'objet d'autoconsommation et de transferts reçus en nature au cours des 12 derniers mois avant l'enquête. Les produits concernés sont : les céréales (graine ou farine), les tubercules, les légumineuses, les fruits, les légumes, la volaille, la viande, le poisson, d'autres produits animaliers et des produits de cueillette.

- Section M: Dépenses courantes

Elle traite des achats monétaires et des trocs sur les 12 derniers mois avant le passage de l'agent enquêteur dans le ménage. Les produits de cette section sont ceux que le ménage achète le plus souvent (tous les jours ou toutes les semaines). Ce sont : les journaux, la location ou achat de CD, les produits de toilette, le carburant, les frais de taxis, les céréales, les tubercules, les fruits, les légumineuses, les légumes, les aliments préparés hors du ménage, les viandes, les huiles alimentaires, le sucre et les produits sucrés, les condiments et les conserves.

- Section N: Dépenses occasionnelles.

Elle collecte des informations sur les dépenses des ménages concernant l'éducation, la santé, le logement et les services domestiques, le transport, l'habillement, les loisirs et cultures, les fêtes religieuses et les événements familiaux ou sociaux et d'autres dépenses non alimentaires.

- **Section O: Revenu du ménage**

Cette section a pour objectif principal de cerner les sources de revenu des ménages puis d'estimer le revenu annuel total du ménage. Elle capte toutes les entrées légales d'argent dans le ménage. Les revenus peuvent provenir de la vente des produits agricoles ou de l'élevage, d'un salaire, d'un bénéfice tiré d'une transaction commerciale, de la vente d'un patrimoine ou d'un transfert reçu d'autres ménages.

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR LA MESURE DU BIEN-ETRE ET LA CONSTRUCTION DU SEUIL DE PAUVRETE

La notion de bien-être repose sur plusieurs définitions notamment les concepts de pauvreté et d'inégalités.

L'approche la plus conventionnelle considère la pauvreté comme « l'absence d'un revenu adéquat pour faire face aux besoins fondamentaux minimaux en terme de nutrition, de sécurité alimentaire, de santé, d'éducation, et de l'accès aux infrastructures de base ». Cette approche monétaire du bien-être permet de mesurer la pauvreté en comparant le revenu ou la consommation des individus avec un certain seuil prédéfini en dessous duquel ils sont considérés comme pauvres.

La mesure de la pauvreté monétaire se fait, soit dans une optique de pauvreté absolue, soit dans une optique de pauvreté relative. La pauvreté relative se base sur le choix d'une ligne à partir de la distribution de consommation alors que la ligne absolue est associée à certaines normes minimales définies en dehors de la distribution. Généralement, les pays en voie de développement utilisent l'approche de pauvreté absolue qui implique la définition d'un seuil absolu car il existe de larges proportions d'individus qui survivent avec le strict minimum.

Ainsi, les travaux de mesure de la pauvreté incluent les trois étapes suivantes : (i) le choix d'un indicateur de mesure de bien-être et son évaluation; (ii) l'estimation d'un seuil de pauvreté; et (iii) le calcul d'un indice (statistiques synthétiques) qui caractérise les ménages pauvres et non pauvres sur la base du seuil de pauvreté.

L'inégalité repose sur l'idée selon laquelle la perception que les individus ou les ménages ont de leur position relative au sein de la société est un aspect important du bien être. Contrairement aux mesures de la pauvreté qui dépendent essentiellement du niveau moyen et de la distribution du revenu ou de la consommation, les mesures de l'inégalité englobent l'ensemble de la distribution.

Les sections qui suivent présentent les différentes étapes suivies pour la mesure de la pauvreté et des inégalités dans le cadre de l'analyse des données de l'enquête QUIBB 2005.

2.1 Définition de l'indicateur de mesure du bien-être

Dans l'approche monétaire de la pauvreté, la consommation ou le revenu est utilisée comme indicateur du bien-être. La consommation est généralement choisie comme indicateur du bien-être pour les trois raisons suivantes (i) la consommation réelle est plus directement liée au bien-être d'une personne, (ii) elle peut être mieux mesurée que le revenu et (iii) elle peut traduire plus fidèlement le niveau de vie réel d'un ménage et sa capacité à couvrir ses besoins fondamentaux.

C'est pourquoi la dépense de consommation des ménages a été retenue pour caractériser le bien-être des ménages dans le cadre de l'analyse du QUIBB 2005. Sa détermination se fait selon trois étapes.

La première est le regroupement des dépenses de consommation. Cette dépense de consommation est ensuite ajustée dans une seconde étape pour tenir compte des différences de milieu de résidence pour le coût de la vie dans le pays. Ces différences sont en particulier inhérentes au coût des transports. En milieu urbain, les produits alimentaires coûtent en général plus cher alors que les produits manufacturés reviennent plus chers en milieu rural. Enfin, la volonté de prendre en compte la structure et la composition du ménage oblige à un dernier ajustement en rapportant la dépense de consommation par le nombre d'unités de consommation.

2.1.1 Regroupement des dépenses de consommation

La consommation des ménages du QUIBB se compose des trois (3) postes suivants : l'autoconsommation, les dépenses courantes et les dépenses occasionnelles.

Ces dépenses de consommation se répartissent également en consommations alimentaires et en consommations non alimentaires. Les dépenses alimentaires sont composées des estimations des consommations de la production agricole des ménages (autoconsommation) et des consommations alimentaires achetées sur un marché. Les dépenses non alimentaires comprennent les dépenses de santé, d'éducation, d'habillement, de logement, de loisir, de transport et communication, de transfert et les autres dépenses non mentionnées dans la liste.

Il convient toutefois de signaler que les dépenses d'hospitalisation classées par beaucoup de travaux comme des dépenses exceptionnelles ont été exclues du poste des dépenses en santé. De même, les dépenses exceptionnelles effectuées lors des fêtes religieuses ou des événements familiaux ou sociaux qui occasionnent la participation d'autres personnes non membres du ménage, n'ont pas été prises en compte dans la dépense totale.

Les dépenses de logement incluent outre les dépenses liées à l'occupation et à l'entretien du logement, les frais occasionnés par les loyers (loyers payés directement pour les ménages locataires et les loyers estimés ou imputés pour les ménages qui habitent leurs propres maisons). L'imputation des loyers a été faite pour les ménages propriétaires de leur logement. Si le ménage est locataire de la maison qu'il habite, la valeur du loyer qu'il déclare est retenue. Cependant, si le ménage habite son propre logement, une estimation du loyer est faite. Cette estimation est basée sur un modèle de régression log linéaire qui estime la valeur du logarithme des loyers payés par les ménages locataires en fonctions des caractéristiques des maisons habitées.⁴ Les coefficients obtenus sont ensuite utilisés pour l'estimation des loyers des ménages habitant leurs propres maisons.⁵ Certaines valeurs aberrantes constatées en milieu rural ont été corrigées par la moyenne des loyers dans la région et le milieu de résidence.

Au cours de l'analyse, les biens durables n'ont pas été pris en compte car l'estimation de leurs valeurs pose aussi bien un problème de mesure du taux de dépréciation que de l'estimation de la valeur sur laquelle s'applique ce taux. Le problème est que les biens durables tels que les téléviseurs sont achetés à un moment donné puis consommés sur plusieurs années. Or la consommation doit uniquement inclure la quantité utilisée au cours d'une année. Cette quantité est estimée sur la base de la dépréciation. La présente enquête n'ayant pas pris ces aspects en compte, le poste a été supprimé de l'indicateur du niveau de vie. Ce choix aura pour effet de sous-estimer la consommation des ménages dans certains cas mais aussi de mettre au même niveau de bien-être, les ménages qui disposent par exemple d'une télévision ou d'une voiture avec les ménages qui n'en possèdent pas mais qui ont un niveau de consommation alimentaire et pour les autres biens non alimentaires équivalent. Cependant, il est aussi établi que ces biens soient plus la propriété des ménages riches que des ménages pauvres ; par conséquent ce choix méthodologique ne devrait pas avoir une grande incidence sur les taux de pauvreté.

Les dépenses totales de consommation sont calculées pour une période d'une année basée sur les informations collectées par l'enquête. Pour les achats alimentaires fréquents, les dépenses ont été recueillies pour une moyenne mensuelle et la fréquence des achats au cours des douze mois puis extrapolées en dépenses annuelles. Les consommations achetées sur un marché ont été déclarées en valeur monétaire mais leurs prix unitaires ou quantités/volumes n'ont pas été saisis par l'enquête. En l'absence de prix individuel, l'estimation des quantités de la consommation alimentaire courante achetées sur le marché s'est faite en utilisant les prix moyens de la capitale. Quant à l'autoconsommation alimentaire, l'enquête fournit la fréquence d'autoconsommation, le nombre moyen d'unités consommées ainsi que les prix unitaires déclarés par les ménages. Cette

⁴ Le modèle utilisé n'est pas un modèle économique mais seulement économétrique.

⁵ En théorie, cette estimation devrait se faire par région ou localité afin d'avoir des coefficients issus d'observations les plus homogènes possibles. Cependant, dans le cas du Niger, cela n'a pas été possible et un seul modèle a été estimé pour l'ensemble du pays. En effet, en considérant seulement les milieux urbain et rural, les observations sont insuffisantes pour toute estimation statistiquement significative (27 ménages en milieu rural sont locataires de la maison qu'ils habitent).

consommation inclut les produits alimentaires reçus en cadeau et exclut la production agricole offerte ou vendue. Cette estimation a été finalement valorisée en consommation annuelle. Les dépenses non alimentaires (éducation, santé, logement, habillement, loisirs et cérémonies, transport et communication, etc.) ont été collectées sur une période plus longue (12 mois).

Finalement, la somme de tous les éléments décrits ci-dessus donne une estimation des dépenses totales des ménages, en terme nominal.

2.1.2 Harmonisation des dépenses des ménages selon le milieu de résidence

Il existe une certaine différence entre les niveaux de vie selon le milieu de résidence ou selon la région. Dès lors, il s'avère nécessaire d'effectuer une conversion des dépenses nominales en dépenses à prix constant (ou réelles) qui corrige ces différences.

L'harmonisation de niveau de vie régional peut se faire en deux étapes. La première consiste à estimer pour chacune des régions du pays, un indice du coût de la vie ou déflateur régional du coût de la vie. Ce déflateur est le ratio entre l'indice du coût de la vie de la région considérée sur l'indice du coût de la vie de la région de référence (en général, celui de la capitale ou de la principale région). Les dépenses réelles sont obtenues en divisant les dépenses totales d'une région donnée par le déflateur du coût de la vie approprié. Dans ces conditions, l'on détermine un seul seuil de pauvreté pour tout le pays. Cet indice régional doit être basé sur un questionnaire prix de l'enquête et doit tenir compte des différences géographiques des niveaux de vie des ménages. Cependant, dans le cas du Niger, les éléments nécessaires au calcul de ces indices régionaux n'ont pas été collectés. Cette méthode n'est donc pas applicable.

Par conséquent, les ajustements n'ont été faits que selon les milieux de résidence (urbain et rural). Les prix utilisés proviennent des données des relevés des prix moyens à la consommation effectués par l'Institut National de la Statistique (INS) uniquement dans la capitale (Niamey). Ainsi, les données fournies par le relevé des prix moyens de la période couverte par l'enquête ont été utilisées comme vecteur de prix pour le milieu urbain. En milieu rural, l'exercice a consisté à utiliser comme prix la moyenne pour chaque produit autoconsommé. Pour les produits achetés sur le marché, le prix de la capitale a été considéré avec l'hypothèse d'une absence des coûts de transport notamment en milieu rural.

2.1.3 Ajustement selon la taille des ménages

Les ménages diffèrent selon leur taille et leur composition. A titre illustratif, on ne peut pas comparer un ménage composé de deux personnes qui consomment 200.000 FCFA et un ménage composé de six personnes qui consomment la même somme. De même, il n'est pas significatif de comparer un ménage composé de deux adultes qui consomment 200.000 FCFA et un ménage composé d'un adulte et d'un enfant qui consomment la même somme.

Un moyen simple de détermination du niveau de vie des ménages serait de diviser les dépenses totales des ménages par sa taille totale mais cela ne tiendrait pas compte du fait que différents membres (enfants et adultes, hommes et femmes) ont des besoins nutritionnels (calories) différents.

Dans ce cas, on mesurera la consommation des différents membres du ménage par équivalent adulte. Cette méthode estime les besoins de consommation relatifs de chaque membre du ménage en fonction de son âge et de son sexe en référence à une table d'équivalence calorique. Chaque membre du ménage compte pour une fraction d'homme adulte. Cette méthode est toutefois sujette à beaucoup de controverses.

Dans le cadre de l'analyse des données du QUIBB 2005, le choix a porté simplement sur une division de la dépense totale des ménages par la taille. L'analyse de la pauvreté est basée sur cette distribution de l'indicateur de bien-être.

2.2 Estimation du seuil de pauvreté

Le seuil absolu (normatif) de pauvreté est communément défini comme la valeur monétaire de la consommation minimale nécessaire pour satisfaire les besoins de subsistance d'une personne pendant une période donnée (en général la journée).

Le seuil de pauvreté comprend deux éléments essentiels : le seuil de pauvreté alimentaire et le seuil de pauvreté non alimentaire. La construction d'une ligne de pauvreté pour un pays est un exercice délicat. Deux difficultés immédiates sont le choix de ce niveau minimum de subsistance et le moyen de le mesurer. Dans le cas de la consommation alimentaire, les besoins nutritionnels sont utilisés comme base de calcul. Dans la pratique, ces besoins nutritionnels sont limités au nombre de calories nécessaires à un adulte pour survivre pendant un jour⁶. Cela impose donc de choisir le panier de biens nécessaires pour évaluer ce niveau de calories. De même, la détermination des besoins minimaux non alimentaires recouvre une part d'arbitraire.

2.2.1 Seuil de pauvreté alimentaire

La méthode de calcul de la ligne de pauvreté alimentaire appliquée dans le cadre de l'analyse consiste à examiner la consommation moyenne d'un nombre x de déciles de la population totale et de calculer l'équivalence calorifique par individu. Cette méthode est basée sur les besoins calorifiques et comprend trois étapes: (i) d'abord la détermination du panier de biens; (ii) ensuite, la détermination du poids de chaque bien dans le panier nécessaire pour l'obtention de la consommation calorifique minimale; et enfin, (iii) l'évaluation du niveau du seuil de pauvreté alimentaire.

- (i) **Construction du panier de biens :** Le panier de biens alimentaires représente les biens les plus consommés par les ménages. Sur la base des données de l'enquête, les dépenses alimentaires des ménages – déciles de 2 à 9 pour le Niger⁷ - sont agrégées. Ces biens sont ensuite ordonnés par ordre décroissant de consommation. Seuls les biens les plus consommés seront retenus dans le panier. Dans le cas du Niger, dix huit (18) biens représentant plus de 90 % de la consommation alimentaire totale des ménages. Le tableau suivant donne le panier de biens ainsi que les poids du bien dans la consommation totale. Ainsi, les céréales en particulier le mil représentent plus de 61% des dépenses journalières de consommation.

Tableau 2.1 : Niger 2005, Panier de biens et consommation journalière

Biens	Pourcentage De Consommation (%)	Pourcentage Cumulé (%)
Mil graine	39,1	39,1
Sorgho graine	8,8	47,8
Riz (paddy, entier) importé	7,7	55,5
Maïs graine	5,9	61,5

⁶ Le seuil de pauvreté alimentaire peut être aussi défini comme le nombre de calories minimales dont a besoin un individu adulte pour assurer sa subsistance journalière. Pour le Niger, ce seuil n'a jamais été calculé. Le standard international est de 2400 calories par jour mais pour le Niger nous l'avons fixé à 2100 calories par jour, comme cela s'est fait dans plusieurs pays africains.

⁷ Plusieurs tests ont été faits avec différents déciles (déciles de 3 à 8, de 4 à 7 et toute la population) mais seuls les déciles de 2 à 9 donnent des résultats assez réalistes par rapport au contenu du panier alimentaire et ont l'avantage de retenir le maximum de ménages tout en excluant les ménages des déciles extrêmes (parce que trop pauvres ou trop riches).

Lait local	4,3	65,7
Viande de Mouton/chèvre	3,9	69,6
Riz (paddy, entier) local	2,7	72,4
Haricot	2,7	75,1
Cola	2,2	77,3
Sucre (poudre, carreau, roux, blanc)	2,1	79,4
Viande de boeuf	2,0	81,4
Huile végétale locale	1,68	83,08
Huile végétale Importée	1,5	84,6
Poulet/Pintade	1,4	86,0
Tomate	1,2	87,1
Sel	1,2	88,3
Thé vert/Thé conditionné	1,1	89,4
Oignon	1,1	90,5

- (ii) **calcul de la valeur calorifique du panier de biens** : une fois le panier de biens connu, la valeur de la consommation de chaque bien est convertie en quantité, puis en calories. En utilisant les prix moyens des biens provenant de la liste de l'INS pour la période de l'enquête et les unités de conversion en quantité et les valeurs calorifiques associées fournies par la table des calories de la FAO-. Le niveau total de consommation calorifique pour tous les biens du panier est ensuite calculé, puis ramené au niveau du seuil de substance calorifique de 2100 calories⁸ dans le cas du Niger. Utilisant cette échelle, la quantité de chaque bien est recalculée afin d'avoir le niveau minimal de subsistance en terme de la consommation totale.
- (iii) **Estimation du seuil de pauvreté alimentaire** : En dernier lieu, les quantités calorifiques calculées précédemment sont transformées en valeurs monétaires et la somme de ces valeurs pour tous les biens du panier constitue le seuil de pauvreté alimentaire.

2.2.2 Seuil de pauvreté non alimentaire

Le seuil de pauvreté non alimentaire, suivant une pratique commune aux pays en développement, est basé sur les dépenses non alimentaires des ménages dont les dépenses alimentaires sont autour du seuil de pauvreté alimentaire. Il est estimé à partir de la ligne de pauvreté alimentaire. Le seuil de pauvreté non alimentaire est simplement la moyenne des dépenses non alimentaires des ménages dont les dépenses alimentaires se situent autour de la ligne de pauvreté alimentaire. Pour cela, un groupe de ménages dont les dépenses alimentaires se trouvent à plus ou moins 10 % du seuil de pauvreté alimentaire, est constitué. La moyenne des dépenses non alimentaires de ce groupe est utilisée comme ligne de pauvreté non alimentaire.

⁸ Le seuil de pauvreté alimentaire est le nombre de calories minimal dont a besoin un individu adulte pour assurer sa subsistance. Le standard international est de 2400 calories par jour/adulte. Pour le Niger, ce seuil n'a jamais été calculé; nous le fixons ici à 2100 calories par jour/équivalent adulte comme cela a été dans d'autres pays en développement.

La somme de la ligne de pauvreté alimentaire et du seuil de pauvreté non alimentaire donne la ligne de pauvreté du Niger en 2005 sur la base de la méthode du coût des besoins essentiels. Le tableau de la section suivante présente ces résultats. Les mesures de la pauvreté peuvent dès lors être obtenues.

2.3 Les indices de pauvreté et d'inégalités

Les indices de la pauvreté sont des fonctions statistiques qui comparent l'indicateur de bien-être du ménage (la dépense totale de consommation par exemple) à la ligne de pauvreté alors que les indices d'inégalités ne dépendent pas nécessairement de la ligne.

2.3.1 Les indices de pauvreté

Pour le cas du Niger, les mesures les plus couramment utilisées ont été retenues. Il s'agit des indices découverts par Foster Greer et Thorbecke appelés communément FGT à savoir l'incidence de la pauvreté (P_0), la profondeur de la pauvreté (P_1) et la sévérité de la pauvreté (P_2).

L'incidence de la pauvreté mesure la part de la population dont la consommation est inférieure à la ligne de pauvreté. Supposons une population de taille n dans laquelle q personnes sont pauvres, l'indice est :

$$H = \frac{q}{n}$$

La profondeur de la pauvreté ou écart de pauvreté indique la distance à laquelle les pauvres se trouvent de la ligne de pauvreté autrement dit elle donne le déficit moyen de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population; elle permet ainsi d'estimer les ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population au niveau du seuil de pauvreté. L'indice est obtenu par la formule :

$$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]$$

Z représente le seuil de pauvreté retenu et y_i représente la dépense de consommation.

La sévérité de la pauvreté tient compte non seulement de la distance à la ligne de pauvreté mais également des inégalités entre les pauvres en donnant une pondération plus importante aux plus pauvres. L'indice est obtenu par la formule :

$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]^2$$

Cependant, ces mesures de la pauvreté se focalisent sur la situation des individus se situant en dessous du seuil de pauvreté. Pour compléter l'analyse de la pauvreté, il est parfois utile de s'intéresser aux mesures d'inégalités qui sont définies sur l'ensemble de la distribution et qui permettent de mieux concevoir les politiques.

2.3.1 Les indices d'inégalités

Les mesures d'inégalités les plus couramment utilisées sont le coefficient de Gini, les indices de Theil, le ratio de dispersion des déciles et la part de la consommation des $x\%$ les plus pauvres ou les plus riches.

- **Coefficient d'inégalité de Gini.** Il s'agit de la mesure de l'inégalité la plus couramment utilisée. Le coefficient varie entre 0, qui traduit une égalité complète, et 1, qui indique une inégalité totale (une seule personne dispose du revenu et de la consommation ; toutes les autres n'ont rien). Sur un plan graphique, le coefficient de Gini peut aisément être représenté par la surface entre la courbe de Lorenz et la ligne d'égalité. Si le revenu est distribué de manière équitable, la courbe de Lorenz et la ligne d'égalité absolue coïncident, et le coefficient de Gini est égal à 0. En revanche, si l'un des individus reçoit tout le revenu, la courbe de Lorenz passerait par les points (0, 0), (100, 0), et (100, 100), ce qui aboutirait à une valeur 1 pour le coefficient de Gini.

- **Ratio de dispersion des déciles.** Le ratio de dispersion des déciles est aussi utilisé dans certaines occasions. Il correspond au ratio de la consommation ou du revenu moyen des 10 pour cent les plus riches de la population divisé par celui des 10 pour cent les plus pauvres. Ce ratio est interprété comme l'expression du revenu des plus riches en multiples du revenu des plus pauvres.

- **Part du revenu et de la consommation des x pour cent les plus pauvres.** Un des inconvénients partagés par les coefficients de Gini et les indices de Theil est le fait qu'ils varient en même temps que la distribution, que le changement se produise en haut, en bas ou au milieu de celle-ci (tout transfert de revenu entre deux individus exerce un effet sur les indices, qu'il ait lieu parmi les riches ou les pauvres ou entre riches et pauvres). Si une société est surtout concernée par la part de revenu des individus situés au bas de l'échelle sociale, un meilleur indicateur peut être une mesure directe telle que la part de revenu qui parvient aux 10 à 20 % les plus pauvres. Elle ne serait pas affectée, par exemple, par des changements de tarification fiscale produisant une réduction du revenu disponible des 20 % les plus riches au profit de la classe moyenne plutôt que des pauvres.

CHAPITRE III : RESULTATS

3.1. Résultats globaux

Compte tenu de la diversité des approches de la pauvreté, il n'existe pas une définition universelle de ce concept. Dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Niger, elle se définit comme un état de dénuement individuel ou collectif qui place l'homme dans une situation de manque ou d'insatisfaction de ses besoins vitaux essentiels.

Dans ce rapport, un pauvre se définit comme une personne ne recevant pas les 2100 calories par jour (recommandé par le système des nations Unies pour le Niger) dont son organisme a besoin pour se maintenir, autrement dit c'est une personne dont la dépense annuelle moyenne est inférieure ou égale à 144 750 FCFA si elle vit en milieu urbain, ou à 105 827 FCFA lorsqu'elle vit en milieu rural. Ce montant correspond à une dépense journalière de 397 FCFA en milieu urbain et à 290 FCFA en milieu rural, valeurs qui sont toutes en deçà du seuil de pauvreté monétaire de la Banque mondiale (un dollar par personne et par jour correspondant à 583 FCFA au moment de l'enquête) pour l'extrême pauvreté. Ainsi, il ressort des résultats de l'enquête que 62,1% de la population nigérienne est pauvre soit plus de 6 personnes sur 10.

Tableau 3.1 : Répartition de la population selon le statut de pauvreté

Statut de pauvreté	Effectif	Pourcentage
Non pauvre	4 789 222	37,9
Pauvre	7 837 841	62,1
Ensemble	12 627 063	100

La proportion de pauvres dans une population est certes un indicateur important, mais pouvoir les localiser est d'une extrême nécessité car, selon des études portant sur le sujet, parmi les facteurs qui influencent la pauvreté figure le milieu de résidence. La localisation des pauvres permet de mieux asseoir une politique allégeant la souffrance de cette tranche de la population en menant des actions concrètes et ciblées sur le terrain.

3.1.1 Pauvreté selon la région de résidence

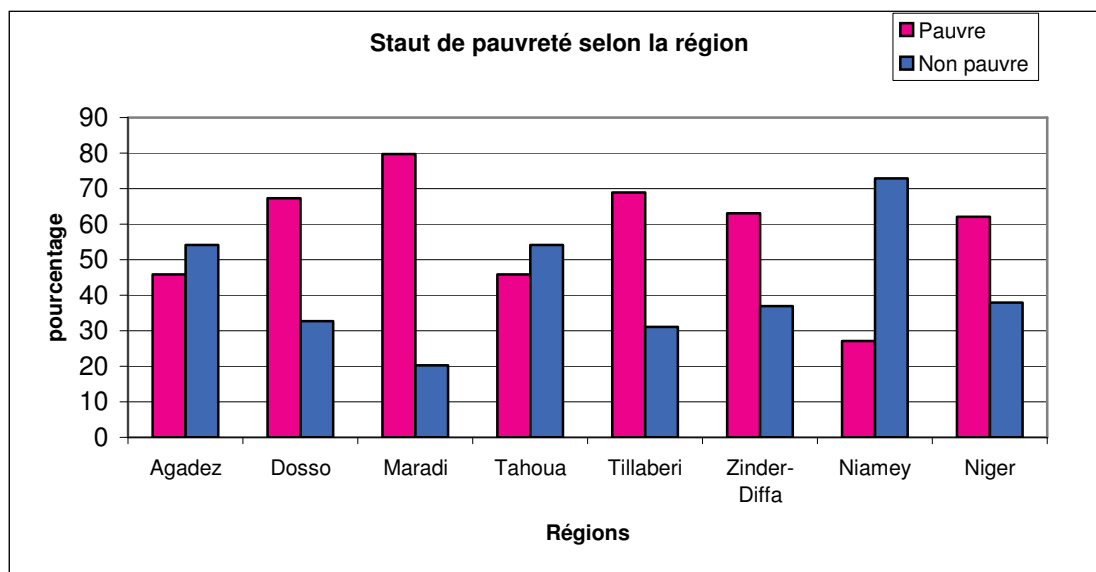
Tableau 3.2: Répartition de la population selon le statut de pauvreté et la région

Régions	Statut de pauvreté		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Agadez	45,9	54,1	100
Dosso	67,3	32,7	100
Maradi	79,7	20,3	100
Tahoua	45,9	54,1	100
Tillabéri	68,9	31,1	100
Zinder-Diffa	63,1	36,9	100
Niamey	27,1	72,9	100
Niger	62,1	37,9	100

Le Tableau ci-dessus montre que la pauvreté est générale au Niger, mais présente des disparités régionales très marquées. La population de la région de Maradi est à 79,7% pauvre soit près de 8

personnes sur 10 sont des pauvres. Cette région abrite à elle seule plus du quart (20,5%) de la population nigérienne. Les régions de Zinder et de Diffa, avec 21,9% de la population nationale se caractérisent par une proportion de pauvres à hauteur de 63,1%.

Graphique 3.1



A la Communauté Urbaine de Niamey, 27,1% de la population sont pauvres. Cela pourrait s'expliquer en partie par le mouvement des populations rurales vers la capitale vues les opportunités d'emploi qu'elle offre par rapport au milieu rural. Ces ménages ruraux qui viennent s'installer dans la Communauté Urbaine de Niamey sont, non seulement démunis de toute ressource financière leur permettant de faire face à leur besoin alimentaire, mais aussi n'ont aucune qualification professionnelle leur garantissant un lendemain meilleur.

Les actions à mener pour lutter contre la pauvreté ne doivent pas pour autant être concentrées dans les seules régions plus peuplées sous peine de créer d'autres foyers de pauvreté. Les actions déjà entreprises doivent être renforcées et soutenues. Les activités génératrices de revenus déjà initiées dans plusieurs localités doivent réduire l'exode des populations rurales vers les centres urbains.

La mesure du degré et de l'intensité de la pauvreté fournit des informations complémentaires sur l'incidence de la pauvreté. Il peut arriver que certaines régions présentent une forte incidence de la pauvreté mais un faible écart de pauvreté (lorsqu'un grand nombre d'individus se situent juste en dessous du seuil) tandis que d'autres présentent une faible incidence de la pauvreté avec un écart de pauvreté élevé parmi ceux qui sont pauvres (lorsqu'un nombre relativement restreint se trouve en dessous du seuil de pauvreté mais avec un niveau de consommation extrêmement faible).

Tableau 3.3: Indices de pauvreté selon les régions

	P0	P1	P2
Agadez	45,9	16,1	8,8
Dosso	67,3	28,8	15,3
Maradi	79,7	35,1	19,0
Tahoua	45,9	14,5	6,2
Tillabéri	68,9	26,8	13,9
Zinder-Diffa	63,1	23,0	11,3
Niamey	27,1	7,2	2,8

Il ressort du tableau qui précède que, quelque soit l'indice considéré, la région de Maradi est plus touchée par la pauvreté. Ce tableau met en évidence une très forte intensité de la pauvreté dans les régions de Maradi (P1= 35,1%), de Dosso (P1= 28,8%), de Tillabéri (26,8%) et de Zinder-Diffa (23%). Il met en évidence aussi la sévérité du phénomène particulièrement à Maradi (19%) ensuite à Dosso avec 15,3%. Ces statistiques montrent que la région de Maradi doit, à tout point de vue, faire l'objet d'une attention particulière en matière de stratégie de lutte contre la pauvreté.

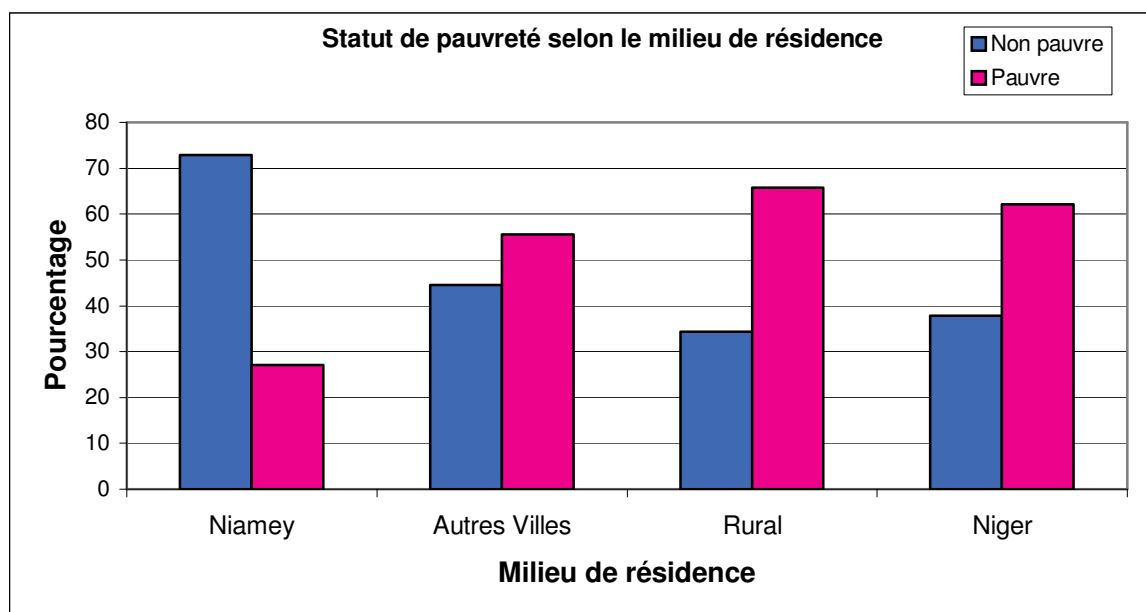
3.1.2 Pauvreté selon le milieu de résidence

Tableau 3.4 : Répartition de la population selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Statut de pauvreté		
	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Niamey	72,9	27,1	100
Autres Villes	44,5	55,5	100
Rural	34,3	65,7	100
Niger	37,9	62,1	100

Ce tableau montre qu'au Niger, la pauvreté n'est pas seulement rurale, elle est aussi urbaine. En effet, 55,5% des personnes vivant dans les centres urbains autres que la capitale sont pauvres.

Graphique 3.2 : Statut de pauvreté selon le milieu



En d'autres termes, il ressort de ce graphique que plus de six (5) personnes sur dix (10) de cette sous population sont pauvres. En milieu rural nigérien, plus de six personnes sur 10 sont pauvres. Cette situation générale de la pauvreté au Niger, interpelle tous les nigériens. En effet, malgré les multiples efforts déployés par les différents Gouvernements depuis 1992, et l'accent particulier mis sur la lutte contre la pauvreté ces dernières années, le phénomène continue à s'amplifier. Les actions menées en direction du monde rural, n'ont pas encore réussi les résultats escomptés. Un des obstacles aux effets escomptés est sans nul doute le rythme de l'accroissement de la population. La réduction de la pauvreté sera hors de portée, tant que le niveau actuel de fécondité se maintient.

3.2 Caractéristiques socio démographiques des pauvres

Il s'agit de s'intéresser à la relation qui pourrait exister entre la pauvreté des ménages et les caractéristiques sociodémographiques telles que la taille du ménage, le sexe du chef de ménage, sa situation matrimoniale, son âge. L'appréhension du phénomène de pauvreté à travers ces caractéristiques peut fournir des éléments utiles pour cibler les actions visant à améliorer les conditions de vie des pauvres. En effet, pour proposer des politiques qui peuvent aider à réduire la pauvreté, il faut dans une première phase, spécifier les caractéristiques qui peuvent être corrélées avec le phénomène, et dans une seconde phase, proposer des politiques efficaces à tous les niveaux.

Il faut tout d'abord signaler que selon les résultats de l'enquête, la population nigérienne est estimée à 12.627.063 en 2005 dont 6.294.349 hommes (49,8 %) et 6.332.714 femmes (50,2%).

3.2.1 Pauvreté selon le sexe du chef de ménage

L'enquête QUIBB a estimé le nombre de ménages au Niger à 1.983.460 dont 142.562 dirigés par des femmes soit 7,2 % et 1.840.898 soit 92,8% dirigés par des hommes.

Le tableau 3.5 montre que la pauvreté touche plus les ménages ayant à leur tête un homme que les ménages dirigés par une femme. En effet, 53,8 % des ménages dirigés par un homme sont pauvres alors que ce sont 43,4% de ceux dirigés par les femmes qui sont pauvres.

Tableau 3.5 : Répartition des ménages selon le statut de pauvreté et le sexe du chef de ménage

Sexe du ménage	Ratio de pauvreté	
	Non pauvres	Pauvres
Masculin	46,2	53,8
Féminin	56,6	43,4

Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les femmes chefs de ménages représentent un groupe fortement réduit. En effet, les pratiques sociales font que, la femme, surtout en milieu rural, est intégrée et connaît rarement une vie de célibataire ou de veuve. C'est en général en milieu urbain qu'on dénombre beaucoup de femmes chefs de ménages, or, celles-ci sont soit des femmes célibataires, soit des femmes divorcées, soit des femmes veuves ou des femmes en mariage polygamique mais vivant sous un toit séparé de celui de leur conjoint. Dans ce milieu, ces femmes connaissent généralement des conditions de vie meilleures que celles de la moyenne des chefs de ménages. Ainsi, dans l'ensemble, la proportion de ménages pauvres est plus élevée parmi ceux dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes.

Tableau 3.6 : Répartition de la population selon le statut de pauvreté et le sexe du chef de ménage

Sexe du ménage	Ratio de	
	Non pauvres	Pauvres
Masculin	38,1	61,9
Féminin	37,7	62,3

Le tableau 3.6 montre que dans l'ensemble, il n'existe pas de différence significative en terme de pauvreté entre un ménage dirigé par un homme ou une femme. En effet, la proportion des pauvres est de 62,3 % chez les ménages ayant à leur tête une femme contre 61,9 % dans les ménages ayant à leur tête un homme.

3.2.2 Pauvreté selon la taille du ménage

Il est souvent admis que la taille du ménage peut être un élément déterminant de son statut de pauvreté. En effet, la taille du ménage donne non seulement une idée de la promiscuité au sein du ménage mais elle est aussi souvent corrélée avec le niveau de vie. La taille moyenne des ménages nigériens dans le cadre de l'enquête nationale sur les conditions de vie des ménages est de 6,2 personnes. Elle est de 6,6 personnes dans les ménages dirigés par un homme et 4,1 personnes dans les ménages dont le chef est une femme.

Tableau 3.7 : Répartition de la population selon statut de pauvreté selon la taille du ménage

Taille du ménage	Ratio de	
	Non pauvres	Pauvres
1 à 2 personnes	80,9	19,1
3 à 4 personnes	65,2	34,8
5 à 6 personnes	42,0	58,0
7 à 9 personnes	33,6	66,4
10 à 12 personnes	27,0	73,0
13 à 15 personnes	17,0	83
16 personnes et plus	23,0	77
<i>Ensemble du pays</i>	<i>37,9</i>	<i>62,1</i>

Le tableau 3.7 ci-dessus montre que plus la taille du ménage est grande, plus la proportion des pauvres augmente. Ainsi, le pourcentage des pauvres dans les ménages de 1 à 2 personnes est près de 2 fois moins nombreux que dans les ménages de 3 à 4 personnes, la proportion des pauvres dans les ménages de 5 à 6 personnes est 3 fois plus nombreuse que dans les ménages qui affichent moins de 3 personnes. Ainsi, la pauvreté croît avec la taille du ménage. Cette situation est sans doute due à l'homogénéité socio-économique des ménages de grande taille. Ce sont en général des ménages de revenus modestes. En effet, le contexte socioculturel nigérien fait de sociabilité et d'entraide familiale peut expliquer que plusieurs personnes soient à la charge du chef de ménage, ce qui ne peut qu'influencer à la baisse le niveau des dépenses par tête. En d'autres termes, dans les ménages de grande taille, le taux de dépendance (nombre de personnes à charge par actif) est généralement élevé. Alors que la taille moyenne des ménages non pauvres est de 5 personnes, elle est près de 7 personnes dans les ménages pauvres (tableau 3.11). Cette situation réduit considérablement le niveau de revenu du ménage. Tous ces facteurs socio-économiques pourraient expliquer en grande partie la pauvreté plus importante dans les ménages de grande taille en terme d'effectifs. Il ressort que la taille est un des facteurs de la pauvreté.

Tableau 3.8 : Répartition des ménages et de la population par statut de pauvreté selon le groupe d'âges du CM et de la taille du ménage

Groupes d'âges	Statut de pauvreté (Populations)			Taille des ménages		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvres	Pauvres	Total
15-24	3,3	1,6	2,2	2,7	4,0	3,2
25-29	10,0	6,5	7,8	3,6	5,4	4,3
30-34	10,8	9,1	9,7	4,3	6,2	5,2
35-39	13,9	14,1	14,0	5,3	7,3	6,4
40-44	13,4	12,7	13,0	6,2	7,7	7,0
45-49	9,8	13,0	11,8	6,9	8,3	7,8
50-54	11,3	13,1	12,4	6,4	8,3	7,5
55-59	7,5	8,3	8,0	6,1	8,5	7,5
60-64	7,5	7,1	7,3	5,3	7,7	6,5
65-69	5,0	6,4	5,9	6,0	9,7	8,1
70-74	4,0	4,6	4,4	4,9	7,5	6,3
75-79	1,6	1,6	1,6	5,5	9,0	7,3
80 et plus	1,9	1,9	1,9	4,8	7,6	6,2
Total	100	100	100	5,1	6,6	6,2

3.2.2 Pauvreté des ménages selon l'âge du chef du ménage

Variable centrale de l'étude de l'état et du mouvement de la population, l'âge est reconnu comme un élément déterminant pour mieux appréhender les conditions de vie des groupes sociaux spécifiques, tant son rôle est important pour remplir des fonctions naturelles et sociales dont celles de chef de ménage. L'âge du chef de ménage peut également avoir une influence sur le statut de pauvreté du ménage. En effet, l'âge détermine aussi bien l'entrée en activité économique que la période à laquelle les facultés de production de biens et services s'amointrissent. Dans le cadre de cette enquête, l'âge moyen du chef de ménage est de 45 ans. Il est de 45,4 ans pour les chefs des ménages pauvres et de 43,2 ans pour les non pauvres.

a) Statut de pauvreté et âge

L'analyse du tableau 3.9 ci-dessous montre des variations dans le statut de pauvreté selon l'âge de chef de ménage.

Tableau 3.9 : Statut de pauvreté selon l'âge du chef de ménage (%)

Groupe d'âge Du C.M	Non pauvre	Pauvre	Total
15-24	65,5	34,5	100
25-29	58,5	41,5	100
30-34	51,1	48,9	100
35-39	45,2	54,8	100
40-44	44,4	55,6	100
45-49	35,6	64,4	100
50-54	40,5	59,5	100
55-59	43,6	56,4	100
60-64	48,3	51,7	100
65-69	43,6	56,4	100
70-74	44,9	55,1	100
75-79	50,4	49,6	100
80 et +	49,0	51,0	100
Total	47,0	53,0	100

L'importance de la pauvreté des ménages augmente au fur et à mesure que l'âge des chefs de ménages augmente. En effet, ce sont 34,5% des ménages dont le chef est âgé de 15-24 ans et 64,4% des ménages dont le chef appartient à la tranche d'âge 45 – 49 ans qui sont pauvres. Une baisse significative mais de manière irrégulière de la proportion des ménages pauvres est observée à partir de cet âge pour se situer à 49,6% pour les ménages dont le chef est âgé de 75-79 ans. Un contrôle de cette donnée par d'autres variables permettra une meilleure compréhension de la situation. Toutefois, on retient que le degré de pauvreté des ménages est en corrélation avec l'âge du chef de ménage.

b) Structure par âge des chefs de ménages pauvres

Dans la partie précédente, l'accent a été mis sur le statut de pauvreté des ménages selon le groupe d'âges des chefs de ménage. Il s'agit ici de voir la contribution de chaque groupe d'âges à la constitution des pauvres.

Tableau 3.10 : Statut de pauvreté selon le groupe d'âge du chef de ménage (%)

Groupe d'âge	% ménages pauvres	Ensemble ménages
15-24	2,9	4,5
25-29	9,0	11,5
30-34	10,9	11,8
35-39	14,5	14,0
40-44	12,4	11,8
45-49	11,7	9,6
50-54	11,8	10,5
55-59	7,3	6,8
60-64	6,9	7,1
65-69	4,9	4,6
70-74	4,6	4,4
75-79	1,3	1,4
80 et +	1,8	0,9
Total	100	100

Une observation de ce tableau fait ressortir les constats suivants :

- Une augmentation régulière des proportions des ménages pauvres selon le groupe d'âges du CM (15-24 ans à 35-39 ans)
- Les proportions des ménages pauvres enregistrent une baisse régulière à partir du groupe d'âges 40-44 ans.
- Proportionnellement, les ménages pauvres sont numériquement moins importants lorsque le CM à moins de 35 ans.

A la lumière de ces constats, on peut tirer la conclusion que plus les chefs de ménages avancent en âge, plus leurs ménages sont exposés à la pauvreté.

c) Pauvreté de la population selon l'âge des chefs de ménage

Dans les précédentes parties, l'accent a été mis sur l'importance des ménages pauvres. Cet indicateur présente l'inconvénient de ne pas donner la mesure exacte des personnes affectées par la pauvreté. Cette partie se donne alors cet objectif.

Il a été dénombré en 2005, 12.627.063 habitants au Niger dont 4.789.222 de non pauvres et 7.837.841 de pauvres soit respectivement 37,9% et 62,1%. Indicateurs qui traduisent mieux le degré de pauvreté que celui déterminé à partir du statut de pauvreté des ménages qui était de 53%.

Tableau 3.11 : Statut de pauvreté de la population selon le groupe d'âges des chefs de ménage

Groupe d'âge Du CM	Non Pauvres %	Pauvres %	Total
15-24	56,5	43,5	100
25-29	48,4	51,6	100
30-34	42,0	58,0	100
35-39	37,5	62,5	100
40-44	39,2	60,8	100
45-49	31,4	68,6	100
50-54	34,5	65,5	100
55-59	35,7	64,3	100
60-64	39,2	60,8	100
65-69	32,4	67,6	100
70-74	34,7	65,3	100
75-79	38,3	61,7	100
80 et +	38,1	61,9	100
Total	37,9	62,1	100

Il ressort du tableau ci-dessus que les proportions de pauvres augmentent de manière régulière en fonction de l'âge du chef de ménage jusqu'à 50 ans, passant ainsi de 43,5% à 15-24 ans à 68,6% à 45-49 ans. On constate, cependant une rupture de l'évolution de la courbe lorsque l'âge du chef de ménage se situe entre 40-44 ans. Au delà de 50 ans, on observe une baisse continue de la proportion des pauvres au fur et à mesure que l'âge augmente.

Toutefois, excepté le groupe d'âges 15-24 ans du chef de ménage, la pauvreté affecte plus de la moitié de la population. L'évolution de la courbe des proportions des pauvres selon l'âge des chefs de ménages est analogue à celle des proportions des ménages selon le statut de pauvreté et l'âge du chef de ménage.

3.2.3 Pauvreté et statut matrimonial du chef de ménage

Ce chapitre a pour objectif de vérifier la corrélation entre le statut de pauvreté et la situation matrimoniale du chef de ménage, d'une part et d'autre part de l'importance de la pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage. Cette étude se fera au niveau ménage dans un premier temps, et dans un second temps au niveau individu.

L'effet matrimonial ou la situation matrimoniale d'une personne est sa situation par rapport au mariage selon les lois et coutumes en vigueur dans le pays. Les modalités ci-après sont retenues : jamais marié, marié monogame, marié polygame, divorcé/séparé, veuf.

a) Statut de la pauvreté selon l'état matrimonial du chef de ménage

Tableau 3.12 : Répartition des ménages pauvres selon la situation matrimoniale du chef de ménage (%)

Situation matrimoniale Des CM	Proportions CM pauvre
Jamais marié	0,3
Marié monogame	66,8
Marié polygame	26,1
Veuf/Divorcé	6,8
Total	100

De ce tableau, il ressort une inégale répartition des ménages pauvres selon la situation matrimoniale des chefs. Les chefs de ménage en union conjugale rassemblent environ 93% (66,8% mariés monogames et 26,1% mariés polygames) de l'ensemble des ménages pauvres. Les ménages des veufs/divorcés et célibataires regroupent respectivement 6,8% et 0,3% des pauvres.

c) Pauvreté de la population selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Tableau 3.13 : Répartition de la population selon la situation matrimoniale des chefs de ménage et le statut de pauvreté

Statut matrimonial du CM	Ratio de	
	Non pauvres	Pauvres
Célibataires	80,5	19,5
Monogames	39,9	60,1
Polygames	31,8	68,2
Veufs/Divorcés/séparés	48,3	51,7
Ensemble du pays	37,9	62,1

Comme il a été noté plus haut, 62,1% de la population est pauvre. Le statut matrimonial du chef de ménage semble être un élément déterminant dans le statut de pauvreté. Ainsi, la proportion des pauvres est respectivement plus de 2 fois plus importante dans les ménages dirigés par des divorcés/séparés, des veufs, des monogames, plus de 3,5 fois plus importante dans les ménages dont le chef est polygame que dans ceux dirigés par des célibataires. Autrement dit, Les ménages des

célibataires sont les moins exposés à la pauvreté avec seulement 19,5% de pauvres et c'est dans les ménages dirigés par les mariés qu'on rencontre le plus de pauvres : 68,2% chez les polygames et 60,1% chez les monogames. En effet, il est couramment admis surtout en campagne que plus le ménage est polygame, plus il est élargi et rassemble beaucoup d'inactifs, le taux de dépendance (nombre de personnes à charge par actif) y est généralement élevé. En ville, les femmes de ces familles polygames sont généralement analphabètes n'exerçant pas ou peu d'activités génératrices de revenus.

d) Population pauvre selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Tableau 3.14: Répartition de la population pauvre selon la situation matrimoniale du chef de ménage (%)

Situation matrimoniale Des CM	Proportions population	Proportion CM
Jamais marié	0,2	0,3
Marié monogame	59,5	66,8
Marié polygame	36,1	26,1
Veuf/Divorcé/séparé	4,3	6,8
Total	100	100

Ce tableau confirme les constats faits plus haut, à savoir que le statut matrimonial détermine l'importance de la pauvreté : à l'image de la répartition des ménages pauvres selon la situation matrimoniale du chef de ménage, c'est dans les ménages dirigés par des chefs de ménages mariés que sont concentrées les plus fortes proportions de personnes soit 92,9% de la population. D'autre part, pour toutes les situations matrimoniales, l'importance relative des chefs de ménage pauvres est supérieure à celle de la population sauf chez les mariés polygames où on rencontre l'inverse; alors que les chefs de ménages polygames constituent 26,1% de chefs de ménages pauvres, les populations qui dépendent d'eux sont 36,1% soit une différence de 10 points.

De ce qui précède, on peut retenir que la situation matrimoniale des chefs de ménages influence leur statut de pauvreté ainsi que celui des populations qui en dépendent. Alors que 11,2% des ménages dirigés par des célibataires sont pauvres, cet indicateur mesure 62,9% chez les ménages mariés polygames. Aussi la même tendance s'observe en ce qui concerne les populations; 19,5 % des personnes vivant dans des ménages dont le chef est célibataire sont considérés comme pauvres contre 68,2% des personnes vivant dans ces ménages dont le chef est un marié polygame.

Il ressort de ce chapitre que certaines caractéristiques sociodémographiques peuvent être corrélées avec le statut de pauvreté. Il a ainsi permis d'identifier ou de cibler des ménages ou des populations qui sont à priori pauvres. Il s'agit des ménages de grande taille, les ménages dirigés par les femmes, les ménages dont le chef est âgé ou polygame. Toute politique de lutte contre la pauvreté doit aller dans l'amélioration des conditions de vie de ces groupes cibles. Cette politique peut se baser sur les mesures suivantes :

- promouvoir l'insertion/réinsertion des groupes défavorisés sur le marché du travail en intensifiant les initiatives créatrices d'emploi et la promotion au niveau local ;
- généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain (exemple du Programme Spécial);
- encourager les dynamiques économiques locales en créant des conditions plus souples d'accès aux crédits bancaires (micro finances, BRS, etc.).

3.3 Caractéristiques socioculturelles

3.3.1 Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

Le développement de tout pays passe nécessairement par un système éducatif adéquat et performant.

Depuis son indépendance en 1960, le Niger a fait de l'éducation l'une de ses priorités dans sa politique de développement économique et social. Ainsi, les différents gouvernements qui se sont succédé de l'indépendance à nos jours, conscients de l'importance de l'éducation ont monté et mis en œuvre différents programmes de développement de ce secteur.

Le Niger a élaboré en 2003, un programme décennal de développement de l'éducation (PDDE) qui s'inscrit dans la stratégie globale de développement humain durable et de réduction de la pauvreté. Le PDDE est également une traduction de l'engagement du Niger à atteindre les objectifs de l'éducation pour tous (EPT) en 2015. Ces engagements ont été pris dans le cadre des objectifs internationaux de développement, et visent à assurer une éducation primaire pour tous d'ici 2015 (Jomtien, Beijing, Copenhague), à renforcer l'autonomie des femmes en supprimant toute discrimination entre garçons et filles tant dans l'enseignement primaire que dans le secondaire d'ici 2005⁹.

En effet, avec un taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire de 41,7 % en 2001-2002, le Niger demeure l'un des pays les moins scolarisés de l'Afrique et du monde.

Le Niger est d'ailleurs l'un des pays ayant le plus faible taux de scolarisation au monde avec des disparités très marquées d'une région à une autre, la moyenne nationale est de 34% en 2002. Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2001) montre que 50% de la population a presque moins de 15 ans, ce qui démontre non seulement l'importance numérique de la jeunesse, mais aussi la demande d'éducation. Le pays doit s'atteler à donner une solution adéquate et urgente.

Les indicateurs sur l'éducation occupent également une place centrale dans les OMD, et ce, autant en termes absolus (accroissement du niveau d'instruction générale, en particulier dans l'enseignement primaire) qu'en termes relatifs (réduction de l'écart hommes-femmes dans l'alphabétisation des adultes et dans l'instruction à tous les niveaux).

Au cours de l'enquête sur le questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB), cette information relative au niveau d'instruction a été captée.

Selon les résultats de cette enquête, 62,1% des personnes sont pauvres. A priori, ce taux élevé de pauvres peut s'expliquer, entre autres, par la faiblesse du taux de scolarisation car selon le RGP/H 2001, moins de 40% de la population est scolarisée et dans le dernier rapport de l'annuaire statistique du Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation, le taux brut de scolarisation est de 52%.

Il ressort de l'enquête que 61,4% des chefs de ménages n'ont aucun niveau d'instruction au Niger et seulement 0,9% d'entre eux ont un niveau supérieur.

La pauvreté varie selon le niveau d'instruction et au fur à mesure que ce dernier augmente, la probabilité d'être pauvre devient faible. Ceci nous amène à émettre l'hypothèse selon laquelle le niveau d'instruction a une influence sur la pauvreté. Autrement dit, une augmentation du taux de scolarisation ou une diminution du taux d'analphabétisme, conduira sans nul doute à une réduction sensible de la pauvreté.

⁹ La Conférence internationale sur la population et le développement du Caire (5-13 septembre 1994), Beijing (4-15 septembre 1995), Copenhague (6 au 12 mars 1995).

Le tableau ci-dessus montre que parmi les pauvres, 64,4% des chefs de ménages sont sans aucun niveau, 23,8% ont le niveau coranique, seulement 2,3% sont alphabétisés; le primaire, le secondaire et le supérieur totalisent un score de 9,5%. Ainsi, la pauvreté sévit beaucoup plus dans les ménages où le chef n'a aucun niveau d'instruction que dans ceux dont le chef a reçu une instruction.

L'analyse des résultats de cette enquête montre que le taux de pauvreté baisse avec le niveau d'instruction comme le montre le tableau suivant.

Tableau 3.15 : Répartition des ménages par statut de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage au Niger

Statut de pauvreté	Niveau d'instruction						
	Aucun	Coranique	Alphabétisé	Primaire	Secondaire	Forme prof	Supérieur
Pauvre	64,4	23,8	2,3	7,4	1,5	0,4	0,1
Non pauvre	56,5	20,8	2,2	8,2	5,3	4,9	2,1

Les taux de pauvreté des chefs de ménage sans niveau d'instruction restent largement supérieurs à la moyenne nationale. Parmi les personnes membres des ménages dont le chef a un niveau d'études supérieures, la prévalence de la pauvreté est faible: ceci montre l'importance du facteur éducatif dans la valorisation du capital humain et donc de la lutte contre la pauvreté.

a) Statut de pauvreté par niveau d'instruction du CM selon le milieu de résidence

En milieu rural 65,7% de la population est pauvre. Cette proportion est de 44,1% en milieu urbain. Ceci confirme que la pauvreté reste un phénomène rural. Aussi, quel que soit le milieu de résidence considéré, les chefs de ménages pauvres sont surtout caractérisés par l'analphabétisme (65,4% pour le rural et 56,9% pour l'urbain).

D'une manière générale, quelle que soit la région, les constats précédents sont les mêmes, c'est-à-dire que la proportion des chefs de ménages n'ayant aucun niveau, pauvres ou non pauvres demeure élevée. Les résultats de l'enquête révèlent que seuls 28,7% des personnes âgées de 15 ans et plus sont alphabétisées au niveau national.

Tableau 3.16: Répartition des pauvres par niveau d'instruction du CM selon la région

		Niveau d'instruction (%)						
		Aucun	Coranique	Alphabétisé	Primaire	Secondaire	Forme prof	Supérieur
Agadez	Pauvre	58,3	19,6	1,3	16,2	4,7	0,0	0,0
	Non pauvre	45,9	11,9	1,3	15,9	16,7	5,9	2,6
Dosso	Pauvre	58,3	31,2	3,4	5,7	1,4	0,1	0,0
	Non pauvre	46,2	36,1	2,4	7,6	4,2	2,6	1,0
Maradi	Pauvre	60,7	24,1	3,2	10,5	1,1	0,4	0,0
	Non pauvre	54,1	18,9	4,8	9,4	7,0	4,8	1,1
Tahoua	Pauvre	69,4	23,9	0,9	4,5	0,9	0,5	0,0
	Non pauvre	66,2	22,1	2,0	5,8	1,9	2,1	0,0
Tillabéri	Pauvre	71,7	19,1	1,5	5,8	1,6	0,2	0,1
	Non pauvre	66,2	19,5	2,7	4,4	3,1	3,4	0,7
Zinder-Diffa	Pauvre	65,0	23,6	2,2	6,5	1,5	0,8	0,4
	Non pauvre	57,9	20,0	1,2	9,4	4,6	5,2	1,6
Niamey	Pauvre	60,9	19,1	0,7	12,1	5,8	1,4	0,0
	Non pauvre	39,6	12,0	1,5	11,8	11,5	13,4	10,3

Ce tableau montre que la pauvreté varie d'une région à une autre, et à l'intérieur d'une région, selon le niveau d'instruction. On constate que parmi les chefs de ménages pauvres, plus de la moitié n'ont aucun niveau d'instruction et les régions où ces proportions sont les plus élevées sont Tillabéri et Tahoua (avec respectivement 74,2% et 69,4% des chefs ménages pauvres sans niveau d'instruction).

Hormis le milieu rural où la proportion des chefs de ménages pauvres n'ayant aucun niveau d'instruction demeure très élevée (presque 2/3), Niamey et les autres villes présentent un visage moins triste. Néanmoins la situation dans les grandes villes reste critique, car parmi les chefs de ménages pauvres, plus de la moitié sont analphabètes. Là encore, les disparités existent dans ces villes et cela suivant le niveau d'instruction.

b) Statut de pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

Le taux d'alphabétisation selon le sexe présente une grande disparité. En effet, le taux d'alphabétisation pour les hommes est de 42,9% alors qu'il est de 15,1% chez les femmes.

Remarquons que plus le chef de ménage est alphabétisé, plus est grande sa chance d'échapper à la pauvreté. Concernant les autres niveaux d'instruction, la disparité homme/femme persiste et d'une manière générale, les chefs de ménages pauvres sont moins alphabétisés que les non pauvres.

En conclusion, il ressort que la pauvreté a de multiples dimensions, l'instruction demeure un facteur essentiel de la pauvreté. Il est mis en évidence que la réduction de la pauvreté doit passer nécessairement par l'éducation. Plus le niveau d'instruction augmente, plus est grande la chance d'échapper au fléau.

3.3.2 Pauvreté et emploi

Le choix de l'emploi comme l'un des axes pour l'analyse de la pauvreté est guidé par le fait qu'il constitue un élément fondamental pour le bien-être de l'individu. En effet, l'emploi, en procurant un revenu à un individu, lui permet de vivre décemment. Cela lui permet aussi de satisfaire ses besoins

essentiels et échapper ainsi à la pauvreté. D'ailleurs, avec les difficultés actuelles de l'emploi, de nombreuses organisations internationales, notamment l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont entrepris de sensibiliser les gouvernements des différents pays, surtout ceux en développement sur l'importance de l'exercice d'un emploi rémunérateur, comme facteur d'épanouissement de l'homme. De même, il a été démontré que le chômage (et le sous-emploi) constitue l'une des principales causes de la pauvreté, des déviances et l'exclusion sociale.

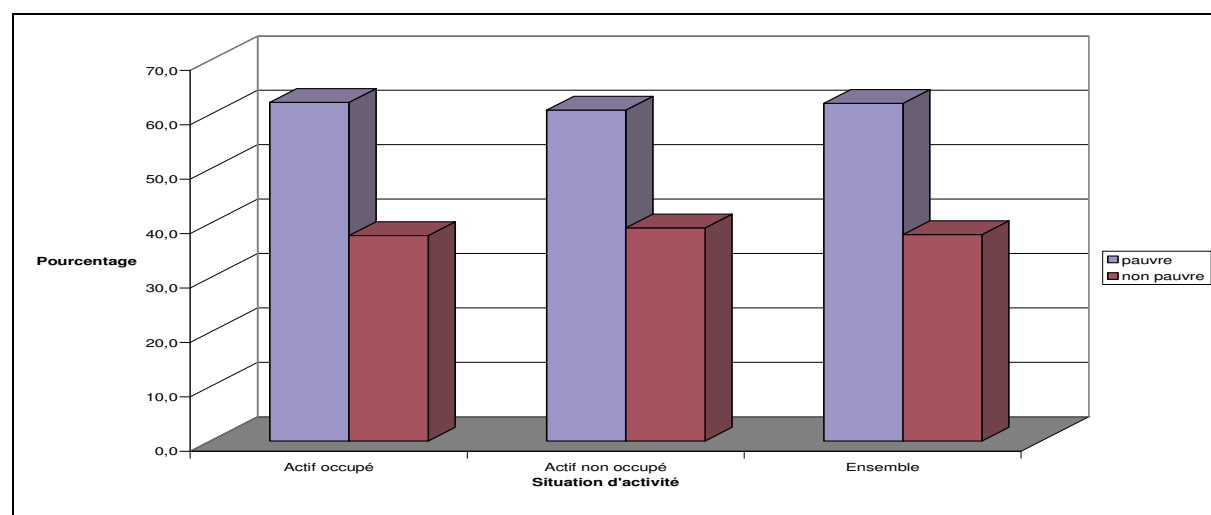
a) *Pauvreté et situation d'activité du chef de ménage*

Tableau 3.17: Pauvreté et situation d'activité du chef de ménage

Situation d'activité	Statut de pauvreté		
	Pauvre	Non pauvre	Total
Actif occupé	62,8	37,8	100
Actif non occupé	60,8	39,2	100
Ensemble	62,1	37,9	100

L'analyse de la pauvreté à travers la situation d'activité du chef du ménage fait ressortir qu'elle touche aussi bien les ménages dont le chef est actif occupé que ceux dont le chef est actif non occupé. En effet, 62,8% des personnes vivant dans les ménages dont le chef est actif occupé sont pauvres contre 60,8% au niveau des ménages dont le chef est actif non occupé. On devrait s'attendre à ce qu'on ait plus de pauvres dans les ménages dont le chef de ménage est actif non occupé que dans ceux dont le chef est actif occupé. Cette situation pourrait être liée à la période de référence choisie qui est de 7 jours précédant l'enquête.

Graphique 3.4: Pauvreté et situation d'activité du chef de ménage



On pourrait expliquer cette situation, en examinant le statut dans l'emploi et la branche d'activité du chef de ménage.

b) Pauvreté et statut dans l'emploi du chef de ménage

Tableau 3.18: Pauvreté et statut dans l'emploi du chef de ménage

Statut dans l'emploi	Statut de pauvreté		
	Pauvre	Non pauvre	Total
Employeur	45,9	54,1	100
Travail à son propre compte	65,0	35,0	100
Salarié/e	23,0	77,0	100
Employé/e de maison	54,3	45,7	100
Apprentie non payé/e	61,3	38,7	100
Autres	51,6	48,4	100
Ensemble	62,2	37,8	100

Il a été indiqué au point précédent que la pauvreté touche aussi bien les ménages dont le chef est actif occupé que ceux dont le chef est actif non occupé. En ne considérant que les actifs occupés, l'analyse fait ressortir que la pauvreté toucherait beaucoup plus les personnes dont le chef de ménage travaille pour son propre compte avec 65,0% des cas, suivis des apprentis non payés (61,3%), des employés de maison (54,3%) et dans une moindre mesure les employeurs (45,9%). Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que, le plus souvent, les personnes qui travaillent pour leur propre compte sont des agriculteurs et ceux exerçant d'autres petits métiers du secteur informel (boutiquiers, petits commerçants, etc.) et dont le revenu est relativement faible. Les employés de maison, constitués notamment de «bonnes», n'ont guère un revenu leur permettant d'échapper à la pauvreté. Par contre, lorsque le chef de ménage est salarié ou employeur les conditions de vie semblent être meilleures avec respectivement 23,0% et 45,9% de pauvres.

c) Pauvreté et branche d'activités du chef de ménage

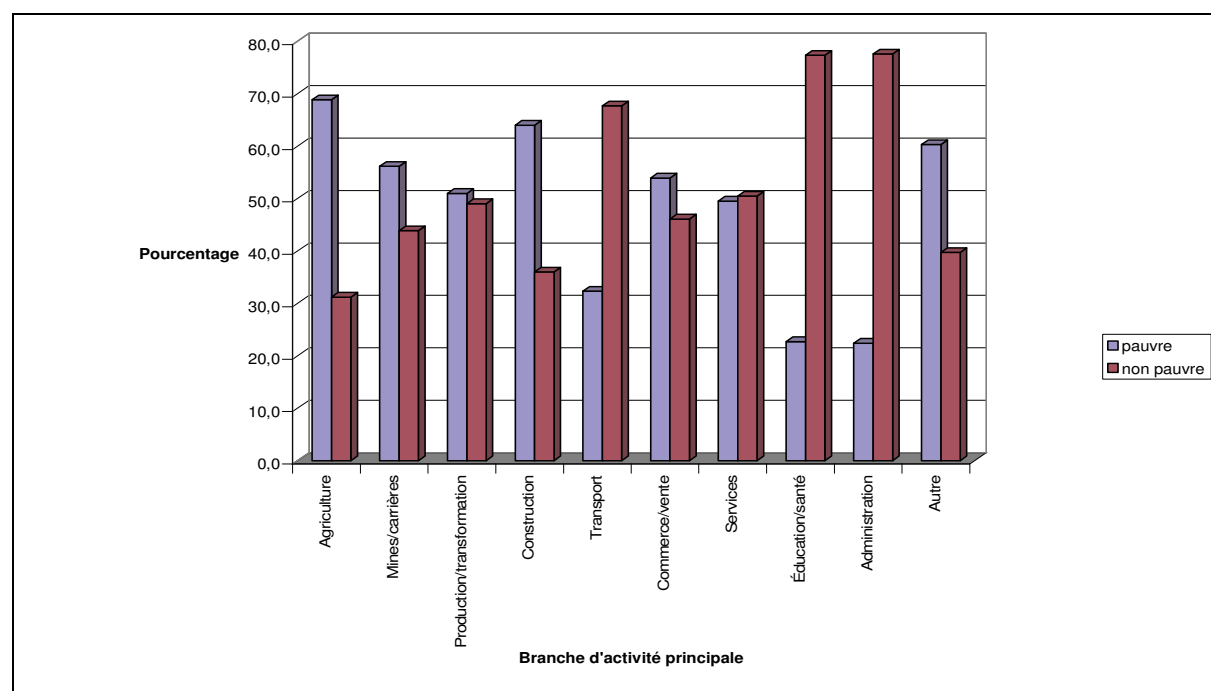
Tableau 3.19: Pauvreté et branche d'activité principale du chef de ménage

Branche d'activité principale	Statut de pauvreté		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Agriculture	68,8	31,2	100
Mines/carrières	56,2	43,8	100
Production/transformation	51,0	49,0	100
Construction	64,0	36,0	100
Transport	32,3	67,7	100
Commerce/vente	53,9	46,1	100
Services	49,5	50,5	100
Éducation/santé	22,7	77,3	100
Administration	22,4	77,6	100
Autre	60,3	39,7	100
Ensemble	62,2	37,8	100

L'analyse de la pauvreté selon la branche d'activité principale du chef de ménage conforte ce qui vient d'être affirmé précédemment. En effet, la pauvreté toucherait beaucoup plus les personnes dont le chef de ménage exerce dans l'agriculture (68,8%), suivie de la construction (64,0%), les mines et les carrières (56,2%), le commerce/vente (53,9%), la production et la transformation (51,0%) et dans une moindre mesure les services (49,52%). Il est à constater que la pauvreté touche aussi les personnes dont le chef de ménage exerce une activité autre que celles préalablement identifiées avec 60,3%. Par contre, les conditions de vie semblent être meilleures dans les ménages dont le chef travaille dans

l'administration (22,4% de pauvres) ou dans le secteur de l'éducation et de la santé (22,7% de pauvres) et, dans une moindre mesure, dans la branche des transports (32,3% de pauvres).

Graphique 3.5 : Pauvreté et branche d'activités du chef de ménage



L'agriculture, occupant plus de 80,0% de la population nigérienne, devrait permettre à cette dernière de s'épanouir avec une véritable politique de prix rémunérateur aux paysans. Sa modernisation permettrait d'améliorer les rendements, la productivité et ainsi lutter contre l'insécurité alimentaire.

d) Pauvreté et contribution au revenu du ménage

Tableau 3.20: Pauvreté et contribution au revenu du ménage

	Statut de pauvreté		
	Pauvre	Non pauvre	Total
Chef de ménage	93,1	94,0	93,4
Conjoint du chef de ménage	0,9	1,1	1,0
Enfant	0,7	0,7	0,7
Personne extérieur du ménage	2,1	2,5	2,3
Autres membres du ménage	3,2	1,7	2,6
Ensemble	100	100	100

L'analyse de la pauvreté, à travers la contribution au revenu du ménage, fait ressortir que la quasi-totalité des individus qui contribuent beaucoup plus au revenu du ménage sont les chefs de ménages avec 93,4%. Cette contribution se fait principalement par les chefs de ménages quel que soit leur statut de pauvreté. En effet, c'est le cas de 93,1% des ménages non pauvres et 93,6% des ménages pauvres. Les autres personnes ne représentent, dans leur ensemble, que moins de 7,0%.

e) Raison principale de non activité

Tableau 3.21: Raison principale de non activité du chef de ménage

	Pourcentage
Pas de travail disponible	8,9
Inactivité saisonnière	33,7
Étudiant	1,6
Obligations familiales/ménage	11,0
Trop âgé/trop jeune	34,5
Infirmité	5,6
Autre	4,7
Total	100

Selon les résultats, au niveau des ménages pauvres, les raisons principales avancées, pour lesquelles le chef de ménage ne travaillait pas au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête, sont l'inactivité saisonnière (33,7%), la vieillesse (34,5%), les obligations familiales (11,0%) et l'indisponibilité de travail (8,9%). L'ensemble de ces quatre modalités totalise 88,1%, soit plus de 4/5 des réponses fournies par les chefs de ménage. La première raison évoquée par les chefs de ménage pourrait être liée effectivement à la période pendant laquelle s'est déroulée l'enquête, notamment celle de la « saison morte », surtout en milieu rural. En effet, dans beaucoup de régions du Niger, après les travaux champêtres, les paysans n'ont aucune autre activité. A ce niveau, il serait intéressant de trouver des stratégies permettant d'occuper ces personnes à travers des activités génératrices de revenu dans le cadre de la mise en oeuvre des actions de réduction de la pauvreté.

3.3.3. Pauvreté et caractéristiques du logement

a) Ménages pauvres et statut de logement

En milieu rural nigérien, la presque totalité des ménages est propriétaire de leurs logements. Même en milieu urbain, la majorité des ménages vit dans un logement leur appartenant. Il n'existe pas une différence fondamentale entre ménages pauvres et non pauvres du point de vue statut de logement, et ceci dans toutes les régions du Niger.

Tableau 3.22 : Statut de logement selon le milieu de résidence

	Niamey	Autres Villes	Rural	Ensemble
Propriétaire du logement	37,9	74,4	95,5	92,0
Loue le logement	34,3	10,6	0,3	2,2
Occupe sans payer de loyer	24,1	14,5	3,5	5,1
Nomade ou logement temporaire	3,8	0,5	0,7	0,8
Total	100	100	100	100

b). Ménages pauvres et murs du logement

La majorité des ménages pauvres vit dans des logements dont le mur est principalement en terre ou en briques de terre c'est à dire en banco. Plus d'un tiers des ménages pauvres de la Communauté Urbaine

de Niamey ont des logements dont le mur est en paille. Ce qui dénote une persistance de la précarité du logement.

Tableau 3.23 : Répartition des ménages pauvres selon la nature du mur du logement

	Niamey	Autres Villes	Rural	Ensemble
Terre/briques en terre	36,5	87,3	77,8	77,5
Pierres	1,0	0,4	1,5	1,4
Briques cuites	1,2	0,6	0,1	0,2
Ciment/béton	20,5	4,7	0,1	1,1
Bois/bambou	3,1	1,6	2,2	2,2
Tôles en métal	1,1	0,2	0,2	0,2
Paille	36,1	4,3	17,9	17,2
Autres	0,5	0,9	0,1	0,2
Total	100	100	100	100

Source : ME/F/INS/QUIBB_2005

c). Ménages pauvres et approvisionnement en eau de boisson

Le tableau montre que plus de la moitié des ménages pauvres du milieu rural s’approvisionnent à des puits non protégés. Des efforts ont été faits dans ce milieu, puisque plus de 45% des ménages pauvres consomment de l’eau potable (robinet et puits protégés). Dans les autres centres urbains plus de 93% des ménages pauvres utilisent de l’eau potable pour la boisson.

Tableau 3.24 : Répartition des ménages pauvres selon la source d’approvisionnement en eau de boisson

	Niamey	Autres Villes	Rural	Ensemble
Robinet dans le logement/conc.	13,6	15,2	3,2	4,6
Robinet public ext. ou forage	46,5	76,6	22,4	28,0
Puits protégé	5,2	1,6	20,2	18,1
Puits non protégé, pluie	10,8	4,7	51,3	45,9
Rivière, lac, mare	-	-	2,5	2,2
Vendeur, camion citerne	22,0	1,5	0,1	0,8
Autres	1,9	0,4	0,4	0,4
Total	100	100	100	100

d. Ménages pauvres et type de lieu d’aisance

Le principal type de lieu d’aisance des ménages pauvres en milieu urbain reste les latrines, quelles soient couvertes ou non. Les latrines présentent l’avantage de rendre moins insalubres l’environnement.

Il ressort également de ce tableau, que même à Niamey, plus de 35% des ménages pauvres utilisent la nature comme lieu d’aisance. C’est le plus souvent le comportement de la population des quartiers périphériques. Dans ces quartiers, le comportement de la population ne diffère en rien de celui du milieu rural. C’est dire que dans ces quartiers, le problème de santé reste encore réel et que les toilettes publiques mises en places par les municipalités doivent être étendues aux quartiers périphériques.

Tableau 3.25 : Répartition des ménages pauvres selon le type de lieu d'aisance

	Niamey	Autres Villes	Rural	Ensemble
Nature/brousse	35,1	37,0	89,9	83,5
Chasse d'eau avec égout	2,0	2,3	1,3	1,4
Chasse d'eau - fosse septique	1,2	0,2	0,3	0,3
Cuvette/seau	1,1	0,4	0,9	0,9
Latrines couvertes	16,8	29,4	2,2	5,0
Latrines non couvertes	42,6	30,0	5,4	8,6
Latrines ventilées améliorées	-	0,4	0,0	0,1
Autres	1,3	0,2	0,1	0,1
Total	100	100	100	100

3.3.4 Pauvreté et accès aux services essentiels de base

On assiste depuis les années 1970 à l'émergence de deux courants de pensée pour lutter contre la pauvreté. D'un côté ceux qui suggèrent de se concentrer sur l'augmentation des revenus et laisser les personnes choisir l'allocation optimale de ressources selon leurs préférences personnelles et de l'autre, les défenseurs de l'approche des besoins essentiels privilégiant la fourniture de service sociaux de base de la manière la plus large possible.

Depuis les travaux d'AMARTYA Sen (1981), il est admis que la pauvreté est multidimensionnelle. Elle peut, dès lors, être vue sous différents angles : soit sous l'angle monétaire, soit sous l'angle des conditions de vie ou sous l'angle de potentialités. Cette dernière notion, introduite par Sen, traduit une insuffisance de dotation en capital (capital humain, capital social). Aussi, les politiques en matière de développement, en particulier l'atteinte des objectifs d'action 21 en matière de développement, visent l'amélioration du cadre de vie des populations en leur permettant de satisfaire un certain nombre de besoins fondamentaux. Parmi ces derniers, figurent l'alimentation saine, l'éducation, la santé, le logement décent, la communication.

Cette partie traite de l'accès des ménages pauvres aux services de base, c'est-à-dire les ménages pauvres dans leur environnement social.

a- Accès au marché de produits de consommation courante

Le QUIBB considère un ménage comme ayant accès à un marché si un membre qui s'y rend met moins de 30 minutes pour y aller quel qu'en soit le moyen de déplacement habituellement utilisé.

Tableau 3.26 : Accès des ménages pauvres au marché le plus proche

	0 à 29 mns	30 à 59 mns	60 mns et plus	Total
Agadez	35,5	10,5	54,0	100
Dosso	23,4	21,5	55,1	100
Maradi	29,7	14,6	55,7	100
Tahoua	31,0	12,0	57,0	100
Tillabéri	28,4	16,8	54,8	100
Zinder-Diffa	36,0	21,8	42,2	100
Niamey	69,5	13,6	16,9	100
Niger	31,7	17,0	51,3	100
Autres villes	79,4	13,5	7,1	100
Rural	26,0	17,3	56,7	100

Plus de la moitié des ménages pauvres mettent plus d'une heure de temps pour atteindre le marché de produits de consommation courante le plus proche. L'existence d'un marché incite les agents économiques à produire et à commercialiser leur production. Cette incitation à la production pourrait se traduire par la réalisation d'un surplus. Et, depuis les années 1950, des études ont démontré comment le surplus dégagé par l'agriculture avait contribué à la croissance d'autres secteurs (Mahalanobis 1963, Domar 1957).

b- Accès physique des ménages pauvres à l'école primaire

La réflexion sur le développement humain a connu une évolution notable. On s'intéresse à la manière dont les capacités des individus s'accroissent, la manière dont leurs choix s'élargissent pour qu'ils puissent jouir de leur liberté. C'est cette liberté qui donne un sens à leur vie et la grande dignité d'être vécu. Pour l'économiste AMARTYA Sen, la pauvreté est le fait que les individus n'accèdent pas à leur droit et la meilleure manière de jouir de ses droits et de ses libertés est acquise dans l'éducation. C'est pourquoi, l'accent sera mis sur l'accès des ménages à l'école.

Au Niger, l'éducation est un droit de tout citoyen, et, le Niger a souscrit à l'initiative EPT prévoyant la scolarisation de tous les enfants au primaire d'ici 2015. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en place d'infrastructures éducatives permettant à chaque enfant d'y accéder physiquement.

Tableau 3.27: Répartition des ménages pauvres selon le temps nécessaire pour accéder à l'école primaire la plus proche

	0 à 29 mns	30 à 59 mns	60 mns et plus	Total
Agadez	57,6	20,1	19,3	100
Dosso	97,2	1,6	1,2	100
Maradi	89,7	7,0	3,3	100
Tahoua	94,1	1,6	4,3	100
Tillabéri	86,5	4,3	9,2	100
Zinder-Diffa	73,7	17,3	9,0	100
Niamey	90,2	17,1	0,7	100
Niger	85,9	8,1	6,0	100
Autres villes	96,3	2,6	1,1	100
Rural	84,7	8,5	6,8	100

Ce tableau montre qu'au Niger, près de 9 ménages pauvres sur 10 sont situés à moins de 30 minutes de route d'une école primaire. Les niveaux relativement bas du taux net de scolarisation (41,0%) et/ ou du taux d'alphabétisation des adultes (28,7) observés, ne sont pas liés à l'accès physique à l'école primaire. Les obstacles pourraient être d'ordre financier ou l'insatisfaction des services éducatifs. En effet, plus de 53% des élèves du primaire ne sont pas satisfaits des services fournis par l'école. Parmi ces élèves, 6,4% ont avancé le manque de livres ou de fournitures. Pour 1,1%, c'est le manque d'enseignants et pour 2,0% c'est parce que l'établissement est en mauvais état (ME/F/INS/QUIBB_2005, Rapport sur les indicateurs sociaux).

b- Accès physique des ménages pauvres à la case ou au centre de santé le plus proche

La santé, selon l'OMS, est un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La santé est l'un des principaux facteurs du bien-être. Les liens directs entre la santé et la pauvreté sont mis en évidence à partir des enquêtes démographiques. C'est ainsi que l'accès, pour toute la population du Niger à un centre de santé ou à une case de santé est considéré comme une des priorités de l'action gouvernementale.

Tableau 3.28 : Répartition des ménages pauvres selon le temps nécessaire pour accéder au centre de santé communautaire/case de santé le plus proche

	0 à 29 mns	30 à 59 mns	60 mns et plus	Total
Agadez	19,6	14,2	66,3	100
Dosso	33,8	22,1	44,2	100
Maradi	42,5	12,4	45,1	100
Tahoua	35,6	11,0	53,5	100
Tillabéri	30,7	23,9	45,5	100
Zinder-Diffa	38,1	20,9	41,0	100
Niamey	48,9	34,6	16,5	100
Niger	37,3	21,5	41,2	100
Autres villes	50,1	15,4	34,5	100
Rural	36,1	22,1	41,8	100

Il ressort de ce tableau que, plus de la moitié des ménages pauvres du Niger, sont au plus à une heure de route d'une case de santé ou d'un centre de santé communautaire. Le principal handicap est la qualité des services fournis. En effet, sur l'ensemble des personnes ayant sollicité un service de santé au cours des 4 dernières semaines avant le passage de l'agent enquêteur, seulement 6,2% ont estimé être satisfaites de la prestation des services de santé reçus. Elles sont légèrement plus nombreuses en milieu rural (6,5%) qu'en milieu urbain (4,6%).

La non satisfaction concerne les femmes (93,5 %) comme les hommes (94,1%). C'est dans les régions d'Agadez (97,3% d'insatisfaits) et Niamey (96,6%) que les proportions d'individus non satisfaits des prestations des services de santé sont les plus élevées. Dans les régions de Dosso et Maradi, ces taux sont respectivement de 87,9% et 93,9% (MEF/INS/QUIBB_2005).

L'accès physique à un centre de santé est indispensable, mais ne suffit pas. Il faut donc créer les conditions permettant aux centres de santé de remplir leurs missions.

c- Accès à un service de transport public

Il est unanimement admis que la voie de communication est un facteur de développement. L'accès à un service de transport public ou à une voie de communication permet aux producteurs d'écouler aisément les produits, permet les échanges commerciaux et, de ce fait favorise l'accès des ménages à certains produits de première nécessité. En résumé, elle désenclave la région.

Tableau 3.29 : Répartition des ménages pauvres selon le temps nécessaire pour accéder au service de transport public le plus proche

	0 à 29 mns	30 à 59 mns	60 mns et plus	Total
Agadez	32,5	13,5	54,0	100
Dosso	33,8	22,1	44,2	100
Maradi	42,5	12,4	45,1	100
Tahoua	35,6	11,0	53,5	100
Tillabéri	26,8	17,0	56,2	100
Zinder-Diffa	37,6	16,6	45,8	100
Niamey	87,1	3,3	9,6	100
Niger	37,4	14,9	47,7	100
Autres villes	75,1	14,5	10,5	100
Rural	32,1	15,3	52,6	100

Ce tableau montre que dans le domaine des transports publics, beaucoup reste encore à faire. Plus de la moitié des ménages ont au moins une heure avant d'atteindre un service de transport public. La situation des régions d'Agadez et de Diffa est tributaire du désert. Dans les régions de Maradi et de Diffa plus des deux cinquième (2/5) des ménages pauvres font moins de 30 minutes de route pour accéder à un service de transport public tandis qu'à Tillabéri, seulement un peu plus du quart des ménages pauvres ont accès à cet service.

d. Possession de biens par les ménages pauvres

Des études menées sur la pauvreté, ont montré que la non possession de certains biens est une autre dimension de la pauvreté. La présence de certains biens dans un ménage, le rend moins vulnérable car ces biens peuvent être, toutefois, vendus pour assurer la survie des membres.

Tableau 3.30: Proportion de ménages pauvres possédant un type de bien par région et par milieu

		Téléviseur	Radio ou cassette radio	Bicyclette	Motocyclette	Voiture	Charrette
Agadez	<i>Urbain</i>	12,6	40,6	12,8	2,5	0,0	3,2
	<i>Rural</i>	0,0	36,7	1,6	0,0	0,3	0,0
Dosso	<i>Urbain</i>	13,2	59,5	23,8	9,4	1,2	42,6
	<i>Rural</i>	2,2	57,8	12,9	1,7	1,2	26,3
Maradi	<i>Urbain</i>	4,8	65,4	14,9	5,3	1,6	19,8
	<i>Rural</i>	1,0	52,4	6,2	1,7	0,4	25,3
Tahoua	<i>Urbain</i>	5,2	62,8	4,6	0,0	0,0	7,6
	<i>Rural</i>	1,3	45,1	3,4	0,3	0,0	6,2
Tillabéri	<i>Urbain</i>	4,7	34,3	11,9	7,3	0,3	20,6
	<i>Rural</i>	1,4	50,5	12,5	0,8	0,3	17,7
Zinder-Diffa	<i>Urbain</i>	16,3	64,8	22,1	6,6	0,6	12,3
	<i>Rural</i>	1,3	44,3	3,2	1,5	0,2	30,8
CUN		9,3	51,0	12,7	4,0	1,1	6,8

L'accès à l'information se retrouve chez Virginia Henderson parmi les 14 besoins fondamentaux d'une personne et les variables qui le mesurent sont le téléphone, la radio et le téléviseur.

Ce tableau montre que dans les centres urbains d'Agadez, de Dosso et de Tillabéri, plus de 12% des ménages pauvres disposent d'un poste téléviseur. La proportion de ménages pauvres possédant ce bien est très faible dans toutes les régions. Le poste radio, au contraire, est possédé par une forte proportion de ménages pauvres, aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural. Cela signifie qu'au Niger une forte proportion des ménages a accès à l'information.

La charrette est possédée par les pauvres dans des proportions relativement élevées dans les régions de Dosso, Maradi, Tillabéri et Zinder-Diffa tant dans le milieu urbain que dans le milieu rural. C'est le principal moyen de déplacement et de transport en milieu rural nigérien.

CHAPITRE 4 : ANALYSE DES DEPENSES

Au cours des décennies 80 et 90, la pauvreté a connu au Niger une expansion sans précédent. Le revenu par tête a baissé, passant de 391 Dollars US en 1997 à 180 Dollars US en 2002. Ainsi, après plusieurs années de récession, l'économie nigérienne a amorcé, à partir de 1996, une reprise insuffisante pour réduire significativement la pauvreté. En termes cumulés, la baisse tendancielle du revenu par tête entre 1975 et 2002 a atteint 53%.

La sécurité alimentaire a toujours été une préoccupation politique permanente au Niger. Elle se définit comme la capacité des particuliers et des ménages à satisfaire, à tout moment, leurs besoins alimentaires de base grâce à la production familiale, au marché national et aux importations. L'analyse de la sécurité alimentaire traite de l'offre et de toute une série de facteurs qui influent sur la demande de nourriture. Aussi, la politique de sécurité alimentaire part elle du principe que la pauvreté ou l'insuffisance de la demande résultent de la faiblesse du pouvoir d'achat et sont à l'origine même de la malnutrition. L'agriculture demeure, sans doute, au cœur de la problématique pour la sécurité alimentaire. C'est pourquoi, les céréales (mil, sorgho, etc.) et le niébé ont toujours été des cibles privilégiés de la politique de sécurité alimentaire.

Selon les données issues des dernières enquêtes sur le niveau de vie des ménages, 72% des pauvres au Niger vivent en milieu rural.

Plusieurs méthodes concourent à la définition de la détermination du niveau de bien-être des populations. Plusieurs indicateurs peuvent être construits à cette fin.

Ainsi, l'élaboration d'un indicateur de bien-être des ménages s'effectue à partir de l'analyse des dépenses issues des enquêtes quantitatives et qualitatives. La présente repose sur le cas d'enquêtes quantitatives principalement celles de l'Enquête sur le Questionnaire unifié des Indicateurs de Base de Bien-être dont l'objectif est de fournir des informations permettant le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de réduction de la pauvreté dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Cet indicateur repose sur l'analyse de la dépense de consommation des ménages à partir des estimations des dépenses de consommations. Celles-ci se répartissent en consommations alimentaires et non alimentaires.

Les dépenses alimentaires sont composées des estimations des consommations de la production agricole des ménages (autoconsommation) et des consommations alimentaires achetées sur un marché.

Quant aux dépenses de consommations non alimentaires, elles regroupent les dépenses de santé, d'éducation, d'habillement, de logement, de transport et communication, de transfert et les autres dépenses.

Les dépenses de logement incluent outre les dépenses liées à l'occupation et à l'entretien du logement, les frais occasionnés par les loyers (loyers payés directement pour les ménages locataires et les loyers estimés ou imputés pour les ménages qui habitent leurs propres maisons).

Les autres types de dépenses telles que les dépenses d'hospitalisation sont souvent exclues des dépenses de santé. De même, les dépenses exceptionnelles effectuées lors de cérémonies des fêtes religieuses ou des événements familiaux ou sociaux qui occasionnent la participation d'autres personnes non membres du ménage n'ont pas été prises en compte dans la dépense totale.

Les résultats de l'enquête QUIBB font ressortir une baisse tendancielle de la pauvreté au Niger malgré ces cris d'alarme de famine au cours de la fin de l'année 2005.

Ainsi de 63,1%, dernière estimation de ce taux courant 1993, il tombe à 62,1% en 2005 : ce qui montre en fait une amélioration des conditions de vie des ménages nigériens!

4.1- DEPENSES DE CONSOMMATION SELON LE STATUT DE PAUVRETE

Deux éléments entrent dans la détermination d'un seuil de pauvreté basé sur la consommation. Il s'agit d'une part des dépenses nécessaires pour assurer le minimum de nutrition et d'autre part d'un minimum de dépenses non alimentaires nécessaires pour pouvoir participer à la vie quotidienne de la société. Suivant la loi d'Engel, le pourcentage des dépenses totales consacrées aux produits alimentaires diminue à mesure que le niveau de vie augmente. En d'autres termes, les personnes relativement plus aisées consacrent en moyenne un pourcentage plus faible dans leurs dépenses totales à l'alimentation.

Tableau 4.1 : Dépense annuelle moyenne au niveau national par tête (FCFA) et par statut de pauvreté

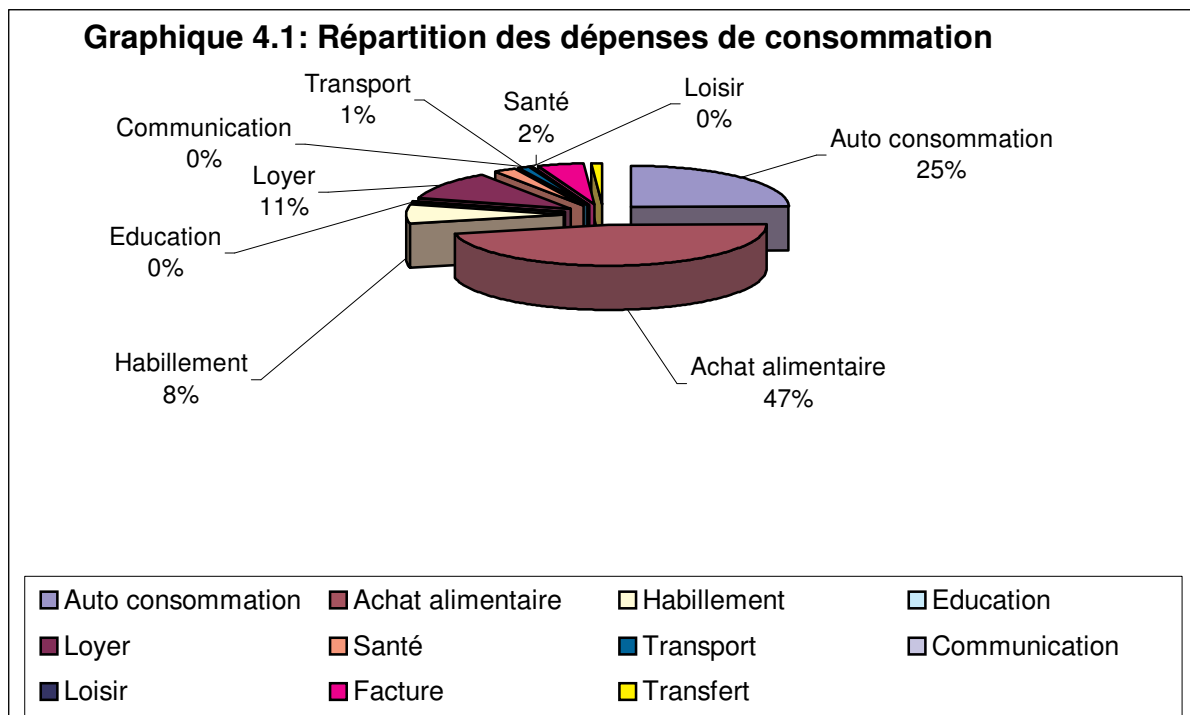
Poste de dépense	Statut de pauvreté			
	Pauvre		Non pauvre	
Autoconsommation	15 727	24,8	63 040	28,0
Achat alimentaire	29 473	46,5	100 830	44,8
Habillement	4 777	7,5	11 256	5,0
Education	193	0,3	1 831	0,8
Loyer	7 220	11,4	14 566	6,5
Santé	1 439	2,3	8 018	3,6
Transport	699	1,1	9 125	4,1
Communication	45	0,1	2 141	1,0
Loisir	70	0,1	1 488	0,7
Facture	2 934	4,6	11 737	5,2
Transfert	740	1,2	1 233	0,5
Total	63 317	100	225 265	100

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir que l'alimentation tout statut confondu occupe une place importante dans le foyer nigérien. Celle-ci est d'ailleurs plus élevée dans les ménages non pauvres que les ménages pauvres. Ainsi, il en ressort que le montant des dépenses annuelles consacrées à l'alimentation représente chez les ménages non pauvres le triple de celles des ménages pauvres.

Comme partout ailleurs, elles sont prédominantes par rapport aux autres dépenses quelque soit le statut de pauvreté.

Les dépenses totales de consommations (alimentaires, non alimentaires) des ménages non pauvres sont largement plus élevées que celles des pauvres. Elles représentent presque le triple des dépenses des ménages non pauvres, 225 265 FCFA contre 63 316 FCFA (respectivement 77,4% contre 22,6%).

L'examen de la structure des dépenses de consommation fait ressortir une prédominance des dépenses alimentaires par rapport aux dépenses non alimentaires. Ainsi, elles représentent 45,2% des dépenses totales de consommation contre 27,6% pour les non alimentaires.



Concernant les types de dépenses, deux occupent un choix important chez les ménages, il s'agit du loyer qui prédomine avec 7,5% suivi de l'habillement, 5,6% et des autres dépenses non alimentaires (transferts et facture) pour 5,8%. Et cela quelque soit le statut du ménage.

Par rapport à cette variable, les ménages pauvres dépensent plus en matière de logement (11,4%) que les ménages non pauvres (6,5%) compte tenu du fait que ces derniers logent dans leurs propres maisons ; ce qui est aussi valable pour les dépenses d'habillement (7,5% contre 5,0%). Le contraire se trouve au niveau des dépenses de santé (3,6% contre 2,3%), de transport (4,1% contre 1,1%) et de communication (1,0% contre 0,1%) qui présentent en matière de satisfaction des éléments caractéristiques des ménages non pauvres.

4.2- LA PART DES DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES PAUVRES

Le développement économique a pour objectif majeur de faire reculer la pauvreté. Il a cependant beaucoup de chemins à faire. Et pour mettre en place une stratégie efficace qui contribuera à cette réduction, les gouvernements doivent connaître d'abord qui est pauvre et qui ne l'est pas ; ensuite pouvoir distinguer parmi les pauvres leurs caractéristiques socio-économiques à travers notamment leur mode de vie.

L'analyse de ce chapitre porte sur celle des dépenses de consommation des pauvres afin d'y évaluer de manière significative leur véritable problème de non satisfaction des besoins essentiels.

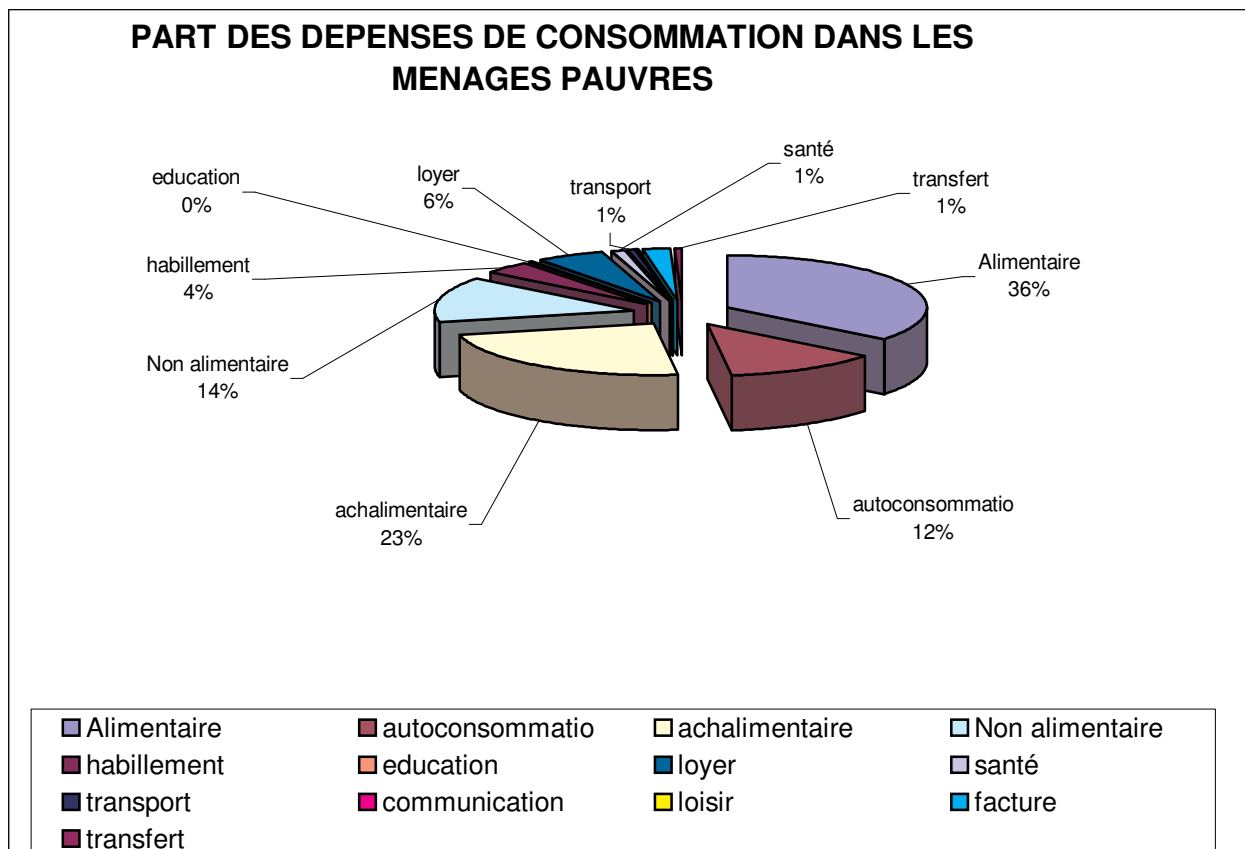
Le tableau ci-dessous, montre que les dépenses de consommation au sein des ménages pauvres présentent une prédominance des dépenses alimentaires (71,3%) contre 28,7% pour les dépenses non alimentaires. Cela se traduit particulièrement à l'endroit des dépenses d'achats alimentaires (46,5%) et à celles de l'autoconsommation (24,8%). Cette situation prédit donc l'insuffisance de possession de moyens de travail notamment la terre qui devrait leur permettre de produire leur propre alimentation.

Tableau 4.2 : Part des dépenses de consommation chez les ménages pauvres

Postes de Dépenses	Ménages Pauvres	
	Valeur	%
Alimentaires	45 500	71,4
Autoconsommation	15 727	24,8
Achat alimentaire	29 473	46,5
Non Alimentaires	27 816	28,6
Habillement	4 777	7,4
Education	193	0,3
Loyer	7 220	11,4
Santé	1 439	2,3
Transport	699	1,0
Communication	45	0,1
Loisir	70	0,1
Facture	2 934	4,7
Transfert	740	1,2
Total	63 316	100,0

Quant aux autres dépenses non alimentaires, l'incapacité des ménages pauvres de disposer de fonds nécessaires pour la satisfaction de leurs besoins essentiels pour la survie, montre la faiblesse des montants alloués à certaines dépenses de consommation particulièrement l'éducation (0,3%), la communication (0,1%) et le loisir (0,1%). De plus, la précarité de leur condition d'existence fait en sorte qu'ils dépensent plus dans le loyer et l'habillement que dans les autres dépenses. Ainsi, les ménages pauvres dépensent plus dans le logement (11,4%) que dans les autres dépenses. Il est suivi des dépenses d'habillement (7,4%) et des autres dépenses (transferts et factures, 5,9%).

Graphique 4.2



4.3- NIVEAU DES DEPENSES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

L'analyse de la pauvreté fait ressortir une nette disparité régionale et selon le milieu de résidence. Elle est caractérisée par son expansion dans les zones où le revenu des ménages est plus bas, particulièrement le milieu rural où les habitants de cette tranche de la population vivent le plus souvent dans des conditions de vie difficile (difficultés d'accès aux services sociaux de base, difficultés d'approvisionnement en denrées alimentaires, etc.). Le Niger, pays en développement n'échappe pas à cette règle de la pauvreté.

Les dépenses de consommation selon le milieu de résidence des ménages présentent une dominance dans le milieu urbain composé de la capitale et des autres villes par rapport au milieu rural composé des villages et hameaux.

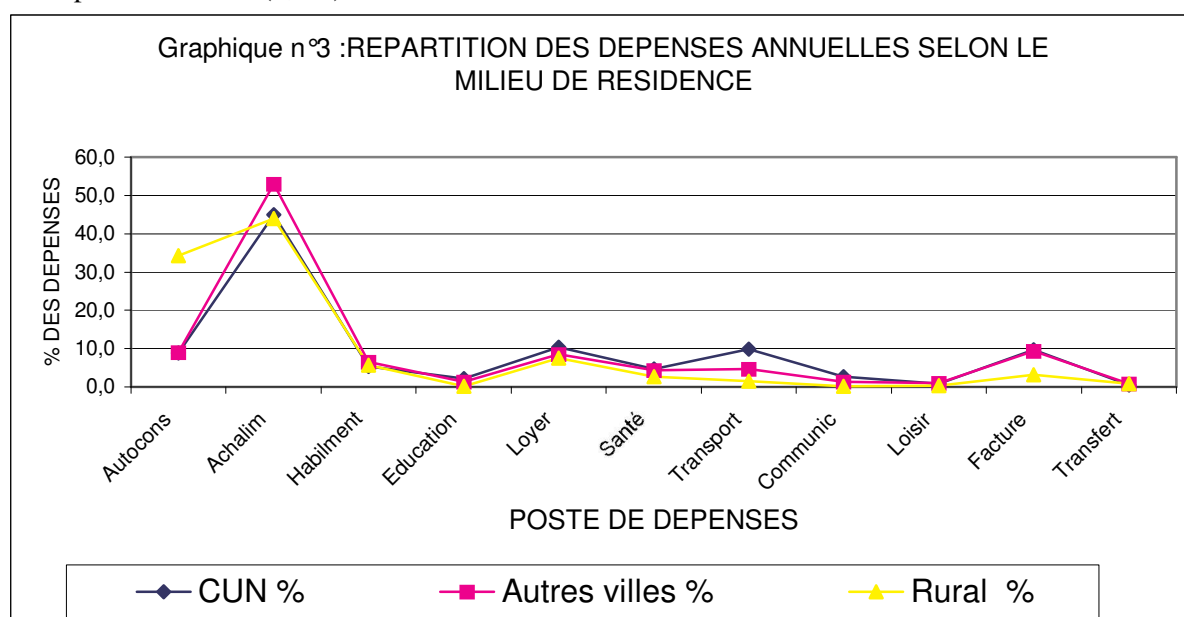
Les résultats de l'enquête font ressortir une prédominance des dépenses alimentaires chez les ménages ruraux que chez les citadins. Ainsi, en milieu rural les dépenses de consommation alimentaires représentent 78,3% des dépenses totales contre respectivement 62,9% dans les autres villes et 53,6% dans la capitale. Ainsi, le milieu urbain (ville de Niamey et autres villes) présente une situation, où la pauvreté de dépenses de consommation alimentaire, si elle existe, est plus élevée que dans le milieu rural.

Tableau 4.3 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence

Poste de dépenses	Niamey		Autres villes		Rural	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Alimentaire	145 210	53,7	107 194	62,0	83 731	78,1
Autoconsommation	23 943	8,9	15 502	9,0	36 651	34,2
Achats alimentaires	121 267	44,9	91 692	53,1	47 080	43,9
Non Alimentaire	125 011	46,3	65 635	38,0	23 490	21,9
Habillement	14 354	5,3	11 213	6,5	6 181	5,8
Education	6 051	2,2	2 452	1,4	195	0,2
Loyer	27 862	10,3	14 596	8,4	8 015	7,5
Santé	12 528	4,6	7 600	4,4	2 800	2,6
Transport	26 784	9,9	8 019	4,6	1 555	1,4
Communication	7 359	2,7	2 312	1,3	137	0,1
Loisir	2 308	0,9	1 870	1,1	318	0,3
Facture	26 351	9,8	16 075	9,3	3 472	3,2
Transfert	1 414	0,5	1 498	0,9	819	0,8
Total	270 221	100	172 829	100	107 221	100

Par rapport à la disparité régionale qui caractérise la pauvreté, la capitale est la grande dépensière de consommation compte tenu de sa place de privilégiée dans la société avec un montant de dépenses moyennes annuelles par tête de 270221FCFA contre 172829FCFA pour les ‘Autres villes’ et 107221FCFA pour le milieu rural.

A l’intérieur même des milieux, les dépenses de consommation sont distinctes. Ainsi, les dépenses de loyer (10,3%) et de transport (9,9%) occupent les premières places pour la ville de Niamey contre 4,6% pour la santé et 2,7% pour la communication. Contrairement aux ‘Autres villes’ où les premières places sont occupées par l’habillement (6,5%) et le transport (4,6% (suivi de la santé, 4,4%) et en milieu rural où, ce sont le loyer (7,5%) et l’habillement (5,8%) qui occupent les premières places suivi des dépenses de santé (2,6%).



4.4 ANALYSE DES DEPENSES D'EDUCATION ET DE SANTE

A / Education

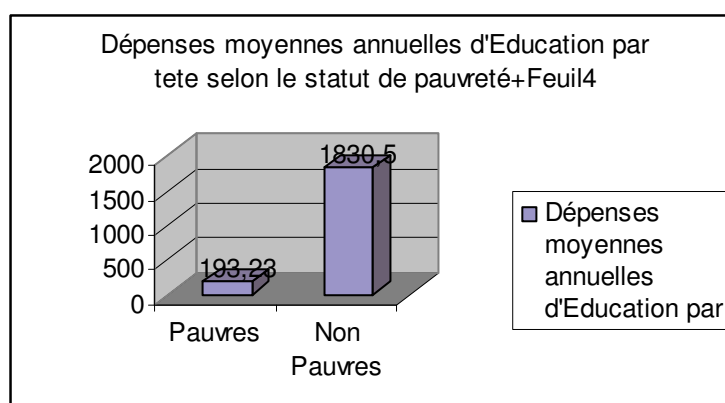
Tableau 4.4 : Dépenses moyennes annuelles d'Education par tête et par région

Région	Ensemble		Non pauvres		Pauvres	
	Montant (f cfa)	Pourcentage	Montant (f cfa)	Pourcentage	Montant (f cfa)	Pourcentage
Agadez	898 433 225	8,7	855 495 825	95,2	42 937 400	4,8
Dosso	920 328 577	9,0	602 167 762	65,4	318 160 815	34,6
Maradi	1 169 882 950	11,4	839 819 355	71,8	330 063 595	28,2
Tahoua	698 463 747	6,8	525 729 820	75,3	172 733 927	24,7
Tillabéri	472 052 190	4,6	225 942 455	47,9	246 109 735	52,1
Zinder-Diffa	1 003 622 660	9,8	842 289 200	83,9	161 333 460	16,1
Niamey	5 118 416 031	49,8	4 875 233 731	95,2	243 182 300	4,8
Ensemble	10 281 199 380	100,0	8 766 678 148	85,3	1 514 521 232	14,7

Les dépenses totales pour des ménages nigériens pour l'Education s'établissent à un peu plus de dix milliards (10,28 milliards).

En examinant le tableau 4.4 on constate qu'il y a des disparités régionales. La Communauté Urbaine de Niamey, qui représente seulement 6,7% de la population, contribue pour près de 49,78% des dépenses globales d'éducation. La part de la région de Maradi pourrait s'expliquer par l'effectif numérique de sa population. On remarque également que les régions qui contribuent le moins sont Tillabéri avec 4,6% et l'ensemble Zinder-Diffa avec 9,8 ; pourtant Tillabéri représente près de 17% de la population totale.

On note également que la part des dépenses des non pauvres au niveau de chaque région se situe dans une fourchette de 65,4% pour Dosso à 95,2% pour les Régions d'Agadez et la Communauté Urbaine de Niamey. Par contre, pour la région de Tillabéri, la tendance est quelque peu inversée avec les dépenses des pauvres qui représentent 52,1% des dépenses totales d'éducation contre seulement 47,9% pour les non pauvres.



Les non pauvres dépensent 9 fois plus que les pauvres, avec des dépenses moyennes par tête de 1830 francs contre seulement un peu moins de deux cent francs pour les pauvres.

Tableau 4.5 : Dépenses moyennes d'Education par tête par région et selon le milieu de résidence

Régions	Milieu Urbain	Milieu Rural
Agadez	4 676,6	33,6
Dosso	2 044,6	406,3
Maradi	3 086,0	148,0
Tahoua	1 299,8	201,4
Tillabéri	805,8	193,7
Zinder-Diffa	2 135,9	111,0
Niamey	6 051,1	-

L'examen du tableau 4.5 montre que les dépenses moyennes d'éducation en milieu urbain se situent dans une fourchette de 806 (Tillabéri) à 6051 (Niamey). En milieu urbain de Niamey, les dépenses par tête font près de huit fois les mêmes types de dépenses à Tillabéri.

On note également des différences notables selon le milieu de résidence. Les dépenses les moins importantes s'observent au niveau du milieu rural d'Agadez, avec une dépense moyenne par tête de l'ordre de 34 F. C'est là également que l'écart entre le milieu urbain et rural est le plus grand.

Tableau 4.6 : Dépenses moyennes d'Education selon la taille du ménage.

Nombre de personne	Montant (f cfa)
1 à 2 pers	1 124,1
3 à 4 pers	501,3
5 à 6 pers	570,5
7 à 9 pers	883,0
10 à 12 pers	959,3
13 à 15 pers	1 016,6
16 pers et plus	1 200,1

L'examen du tableau sur les dépenses annuelles moyennes d'éducation par tête montre que plus la taille du ménage est grande plus les dépenses sont importantes. On observe également à ce niveau que les ménages de 1 à 2 personnes ont des dépenses annuelles moyennes par tête assez élevées. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que des étudiants vivant seuls ont été tirés dans l'échantillon.

Tableau 4.7: Dépenses moyennes par personne et par an, par type de consommation et selon le milieu de résidence

Type de consommation	Niamey		Autres villes		Rural	
	Moyenne	%	Moyenne	%	Moyenne	%
Moyen/tête	270 221,1	100	172 829,6	100	107 221,2	100
Alimentaire	145 209,5	53,7	107 193,5	62,0	83 730,5	78,1
Autoconsommation	23 943,0	8,9	15 502,0	9,0	36 650,8	34,2
Achat alimentation	121 266,5	44,9	91 691,5	53,1	47 079,7	43,9
Non Alimentaire	125 011,6	46,3	65 635,6	38,0	23 490,5	21,9
Habillement	14 354,0	5,3	11 212,7	6,5	6 180,5	5,8
Education	6 051,1	2,2	2 452,3	1,4	194,8	0,2
Loyer	27 861,8	10,3	14 596,0	8,4	8 014,5	7,5
Santé	12 527,8	4,6	7 600,0	4,4	2 799,6	2,6
Transport	26 784,6	9,9	8 019,2	4,6	1 554,6	1,4
Communication	7 359,3	2,7	2 311,6	1,3	137,2	0,1
Loisir	2 308,1	0,9	1 870,3	1,1	318,4	0,3
Facture	26 351,4	9,8	16 075,1	9,3	3 472,3	3,2
Transfert	1 413,8	0,5	1 498,3	0,9	818,6	0,8

Les dépenses consacrées à l'éducation, à l'examen de ce tableau représentent moins de 2% des dépenses de consommations. On remarque à ce niveau également des disparités selon le milieu de résidence. En moyenne, dans la Communauté Urbaine de Niamey, les dépenses de l'éducation par personne représentent 2,2% des dépenses de consommation, contre 1,4% pour les autres villes et 0,2% pour le milieu rural. C'est dire que le coefficient budgétaire des dépenses d'éducation est au moins onze (11) fois plus élevé à Niamey comparativement à celui du milieu Rural.

Tableau 4.8 : Dépenses annuelles moyennes par tête selon le statut de pauvreté et la branche d'activité du chef de ménage

Branche d'Activité	Ensemble	Non pauvres	Pauvres
Agriculture	229,8	434,0	137,4
Mines/Carrières	1 795,9	3 714,6	297,5
Production/transformation	687,7	1 242,0	154,8
Construction	1 300,1	3 100,9	286,5
Transport	2 696,5	3 634,6	731,4
Commerce/vente	985,2	1 760,6	322,2
Services	2 095,7	3 799,7	358,6
Education/santé	5 637,9	7 215,7	263,8
Administration	7 757,2	9 828,5	583,0
Autre	685,6	1 263,8	304,8

On constate que les dépenses de consommation consacrées à l'éducation sont plus élevées pour les ménages dont le chef travaille dans une administration pour l'ensemble et chez les non pauvres. Pour les pauvres, ce sont les ménages dont le chef travaille dans le secteur des transports qui présente des dépenses par tête les plus élevées. Les dépenses par tête les moins élevées s'observent au niveau des ménages dont le chef travaille dans l'agriculture pour l'ensemble et selon le statut de pauvreté.

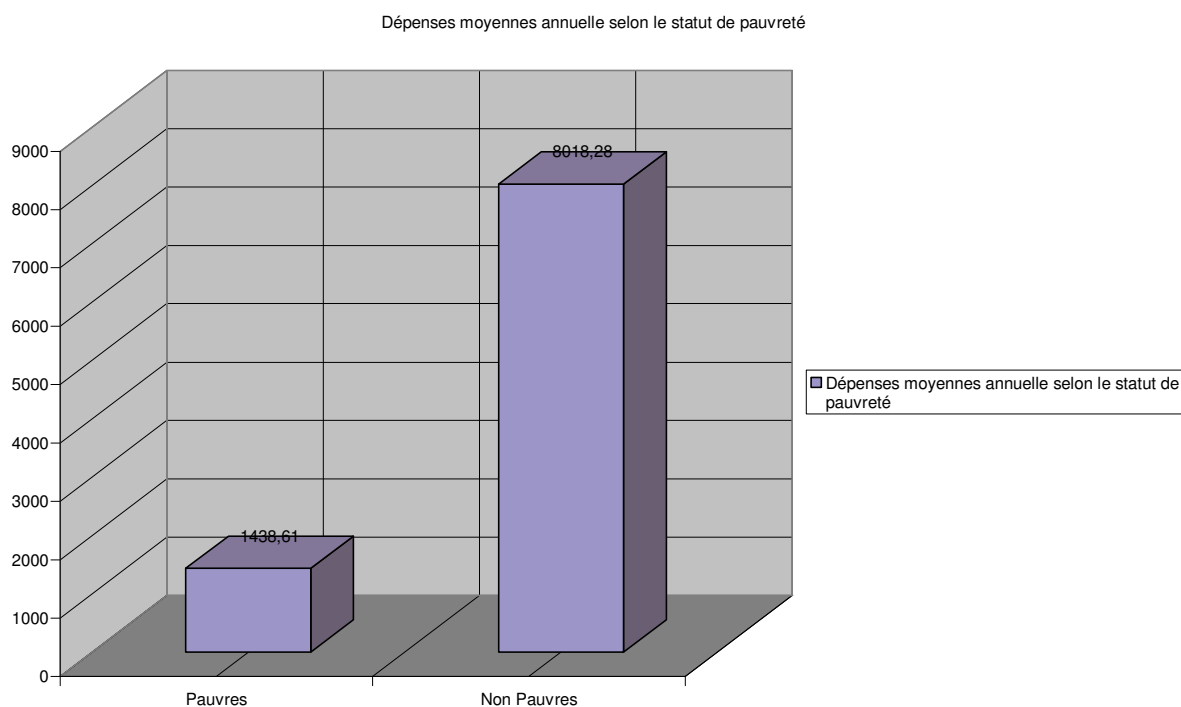
B / Santé

Tableau 4.9 : Dépenses de consommation annuelles de Santé par régions et statut de pauvreté

Région	Ensemble		Pauvres		Non Pauvres	
	Dépenses	%	Dépenses	%	Dépenses	%
Agadez	802 972 106	1,6	169 616 108	21,1	633 355 998	78,9
Dosso	5 764 303 117	11,6	17 58 415 292	30,5	4 004 987 826	69,5
Maradi	8 142 336 798	16,4	3 199 801 502	39,3	4 942 535 296	60,7
Tahoua	9 418 161 101	19,0	1 338 897 048	14,2	8 079 264 054	85,8
Tillabéri	6 344 208 933	12,8	2 286 290 991	36,0	4 057 917 942	64,0
Zinder-Diffa	8 609 026 268	17,3	2 059 404 031	25,0	6 453 116 237	75,0
Niamey	10 596 846 923	21,3	366 686 373	3,5	10 230 160 551	96,5
Total	49 677 855 245	100,0	11 275 617 345	22,7	38 401 337 904	77,3

Le montant total des dépenses de santé se chiffre à 49,7 milliards de francs. Là également on observe des inégalités selon les régions. La part de la CUN est la plus importante avec 21,3 % (soit près de 10,6 milliards). Ensuite, viennent les parts de Tahoua (19,0%), Zinder-Diffa (17,3%) et Maradi (16,4%). Les parts des régions de Dosso et Tillabéri sont respectivement de 11,6% à 12,8 %. La région d'Agadez a la plus faible part avec 1,6 %.

Graphique 2 :



Les dépenses annuelles moyennes de santé s'élèvent à près de 12527,78 F à Niamey et 7600 F dans les autres villes. En milieu rural, les dépenses annuelles moyennes de santé sont de l'ordre de 2799,55 F

soit près de quatre fois moins et deux fois moins que les mêmes dépenses par personne à Niamey et les autres villes respectivement.

Le coefficient budgétaire des dépenses de santé se situe à 4% pour le milieu urbain (4,6% pour la CUN et 4,4% pour les autres villes) contre 2,6% pour le milieu rural.

Les non pauvres consacrent près de 8018,28 francs pour les dépenses de santé tandis que les pauvres ne consacrent que 1438,61 francs par tête, soit quatre fois moins que les non pauvres. Ce qui représente 3,6% des dépenses totales de consommation par tête chez les non pauvres contre 2,3% chez les pauvres.

Tableau 4.10 : Dépenses annuelles moyennes par tête (en F CFA) selon le milieu de résidence

Régions	Urbain	Rural
Agadez	3 223,8	1 047,1
Dosso	7 051,4	3 061,4
Maradi	12 620,9	2 049,8
Tahoua	10 725,1	3 475,2
Tillabéri	9 511,8	2 670,8
Zinder-Diffa	3 729,2	3 024,9
Niamey	12 527,8	-

Les dépenses moyennes en milieu urbain varient de 3729 F CFA (à Zinder-Diffa) à 12621 F CFA à Maradi. C'est dire que dans les régions de Zinder-Diffa, les dépenses par tête en milieu urbain ne font que le quart des mêmes types de dépenses dans la seule Maradi. Par Contre en milieu rural, les dépenses les moins élevées s'observent à Agadez (1047 F) et les plus élevées à Tahoua avec 3475 F par tête.

Tableau 4.11 : Dépense annuelle moyenne par tête (en F CFA) selon la taille du ménage

Nombre de personne par ménage	Santé
1 à 2 pers	6 351,7
3 à 4 pers	5 537,4
5 à 6 pers	3 830,5
7 à 9 pers	3 459,0
10 à 12 pers	3 940,0
13 à 15 pers	2 912,8
16 pers et plus	3 327,8

On observe à ce niveau que plus la taille du ménage est grande, moins les gens dépensent par personne pour la santé. Ainsi, les célibataires et les personnes vivant à deux dépensent deux fois plus pour les dépenses de santé que les ménages de 16 personnes et plus.

CHAPITRE 5 : Inégalités et répartition des dépenses au Niger

La notion de bien-être dans une société donnée peut être liée à la position de l'individu dans cette société et comme cité dans le rapport mondial sur le développement humain 2005, «l'inégalité extrême n'est pas seulement mauvaise pour la réduction de la pauvreté, mais aussi pour la croissance». A cet effet, le diagnostic de la situation pour l'élaboration des politiques de réduction de la pauvreté doit être complétée par une analyse de la position de tous les individus afin de prendre en compte les disparités dans la distribution des revenus et améliorer le ciblage.

Les indicateurs de pauvreté sont donc insuffisants pour appréhender les conditions de vie des ménages ou des individus dans une perspective de lutte contre la pauvreté et de développement. Une analyse parallèle de l'inégalité au sein du pays s'avère nécessaire.

La présente partie fournit les résultats de l'analyse des inégalités au Niger sur la base des différentes mesures présentées dans le chapitre I. Rappelons que ces mesures sont effectuées sur la distribution des dépenses de consommation.

5.1 Répartition des dépenses de consommation nationale entre les différentes classes

La part de la dépense d'un groupe (quintile) dans la dépense totale fait partie des critères d'évaluation de l'ampleur de l'inégalité dans un pays. On note que les 20% les plus pauvres ne disposent que de 8,58 % des dépenses totales alors que les 20% les plus riches consomment 42,53% des dépenses totales. On remarque également que les 40% les plus pauvres représentent approximativement 20% de la dépense totale alors que les 40% les plus riches consomment plus de 60%. Les dépenses de consommation des 20% les plus pauvres ne représentent qu'un cinquième des dépenses de consommation des 20% les plus riches.

Tableau 5.1 : Part des dépenses de consommation dans la dépense totale selon le quintile

	1 ^{er} quintile	2 ^{ième} quintile	3 ^{ième} quintile	4 ^{ième} quintile	5 ^{ième} quintile	Ensemble
Dépenses totales (millions)	144 000	209 000	264 000	348 000	714 000	1 679 000
Part dans les dépenses globales	8,58%	12,45%	15,72%	20,73%	42,53%	100%

5.2 Analyse de l'inégalité selon le milieu de résidence et les régions

Au Niger, l'inégalité est plus forte entre les ménages qu'entre les individus contrairement au Burkina Faso. Le tableau 5.2 présente l'indice de Gini entre les ménages du Bénin, Burkina Faso et Niger. Selon les résultats qui y sont rapportés, l'inégalité est plus forte au Niger qu'au Bénin quels que soient la mesure du niveau de vie choisi mais les indices de Gini pour le Niger au niveau des ménages (0,4376) et des individus (0,4384) sont moins élevés que ceux du Burkina Faso.

Tableau 5.2 : Comparaison de l'indice de Gini pour la consommation par tête et par ménage pour le Niger, le Bénin et le Burkina Faso

Pays	Ménages	Individus
Bénin	0,3986	0,3838
Burkina Faso	0,4630	0,4643
Niger	0,4376	0,4384

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005 et rapport mondial sur le développement humain 2005

L'examen par milieu de résidence au Niger montre que les inégalités sont pratiquement les mêmes selon qu'on utilise les dépenses des ménages ou des individus. On constate également que les inégalités sont plus prononcées dans les villes intermédiaires avec un coefficient de Gini de 0,42 entre ménages contre 0,41 en milieu rural. La capitale enregistre moins d'inégalités que les autres villes. Ce point de vue doit cependant être nuancé avec l'analyse de courbes de Lorenz. En effet, la comparaison des inégalités entre différents sous groupes est d'ailleurs plus robuste qu'avec les indices simples. On constate qu'à la lumière de l'analyse selon les courbes de Lorenz de la dépense par tête de la capitale, des autres villes et du milieu rural se croisent à différents points. Par conséquent, on ne peut juger de la dominance en inégalités entre les milieux.

Graphique 5.1

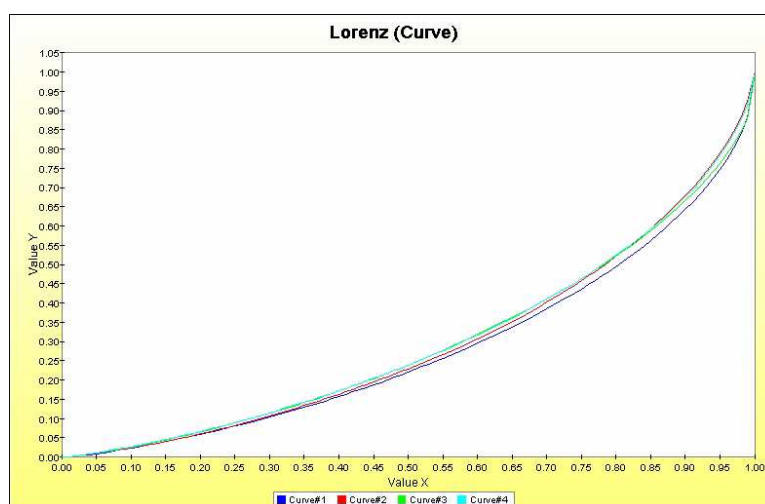


Tableau 5.3 : Coefficient de Gini selon le milieu de résidence pour les ménages et pour les individus

	Ménages	Individus
Niamey	0,404	0,401
Autres villes	0,416	0,411
Milieu rural	0,406	0,407
Niger	0,437	0,438

Le tableau suivant montre les coefficients de Gini selon les régions. A l'aide de ce tableau on remarque que la région d'Agadez enregistre de fortes inégalités respectivement entre individus (0,52) et ménages (0,54) alors que Diffa se présente comme la région la plus équitable du Niger. Agadez est suivi par les régions de Dosso (0,435), Tahoua (0,406) et Niamey (0,404) avec les indices d'inégalités

basé sur les dépenses des ménages. Le classement change légèrement entre les régions de Niamey et Tahoua lorsqu'on utilise comme mesure du bien-être les dépenses par individus. Ainsi, même si la région de Maradi est la plus pauvre du Niger, du point de vue de la répartition des richesses, cette région est relativement bien classée.

Tableau 5.4 : Coefficient de Gini selon les régions pour les dépenses de consommation par ménages et par individus

Région	Ménages	Individus
Agadez	0,5445	0,5244
Diffa	0,3557	0,3469
Dosso	0,4352	0,4477
Maradi	0,3589	0,3526
Tahoua	0,4060	0,3983
Tillabéri	0,3663	0,3719
Zinder	0,3973	0,3845
Niamey	0,4041	0,4017
Niger	0,4376	0,4384

5.3 Analyse de l'inégalité selon les caractéristiques démographiques et socio-économiques des chefs de ménages

Le tableau 5.5 montre l'importance de l'inégalité pour les ménages dirigés par les hommes et les ménages dirigés par les femmes. On peut retenir que les ménages dont le chef est de sexe féminin (0,495) sont plus inégalitaires que les ménages dirigés par les hommes (0,432).

Tableau 5.5 : Coefficient de Gini selon le sexe du chef de ménage

Sexe	Coefficient de Gini
Hommes	0,432
Femmes	0,495
Ensemble	0,438

Le tableau 5.6 montre les indices de Gini selon le niveau d'instruction du chef de ménage. L'examen de ce tableau montre que les inégalités sont globalement les mêmes pour les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction jusqu'au primaire. Cependant les inégalités sont plus faibles entre les ménages dont le chef a un niveau d'instruction supérieur ou de formation professionnelle et technique.

Tableau 5.6 : Indicateurs d'inégalités selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction	Coefficient de Gini
Aucun	0,4212
Coranique	0,4135
Alphabétisé	0,4545
Primaire	0,4145
Secondaire	0,4433
Form prof et technique	0,3716
Supérieur	0,3748
Ensemble	0,4384

CHAPITRE 6 : Les micro déterminants de pauvreté

L'analyse descriptive permet d'établir un profil de pauvreté. Pour identifier les déterminants de la pauvreté, il convient d'utiliser les modèles économétriques adéquats. Les résultats d'une telle analyse permettront essentiellement de suggérer certaines politiques qui pourraient aider dans la réduction de la pauvreté. Compte tenu de la nature des données disponibles, on emploie une analyse au niveau du ménage des déterminants micro-économiques à la fois de la pauvreté objective (comme mesurée par la consommation) et de la pauvreté subjective (comme déclarée par le ménage). La juxtaposition des déterminants de la pauvreté objective et de ceux de la pauvreté subjective est importante. Afin d'assurer une bonne appropriation des programmes de lutte contre la pauvreté, les décideurs doivent tenir compte de ces deux dimensions de la pauvreté.

1. Profil de pauvreté et déterminants de la pauvreté

De façon classique, tout rapport sur la pauvreté insiste sur la valeur que prennent certaines mesures de pauvreté (FGT, Watts, etc.) et d'inégalité (Gini, Theil, etc.) selon différentes caractéristiques de la population étudiée. Les caractéristiques les plus pertinentes pour établir un profil de pauvreté sont : le milieu de résidence, la région de résidence, le groupe socio-économique du chef de ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage. Cette méthode quoi que très utile, présente des limites évidentes lorsqu'il s'agit de distinguer les leviers sur lesquelles les décideurs devront agir pour lutter efficacement contre la pauvreté. Le problème avec un profil de pauvreté est que, tandis qu'il fournit l'information sur qui sont les pauvres, il ne peut pas être employé pour évaluer avec précision les déterminants de la pauvreté. Par exemple, le fait que les ménages dans certaines zones d'habitation présentent une probabilité de pauvreté inférieure aux ménages d'autres zones peut ne rien avoir à faire avec les caractéristiques des zones d'habitation des ménages. Les différences dans des taux de pauvreté entre les zones d'habitation peuvent être dues aux différences dans les caractéristiques des ménages vivant dans les diverses zones, plutôt qu'aux différences dans les caractéristiques des zones d'habitation elles-mêmes. Pour faire ressortir les déterminants de la pauvreté et l'impact de variations diverses sur la probabilité d'être pauvre, les régressions sont nécessaires. Dans ce travail, nous fournissons les résultats de telles régressions.

L'utilisation des régressions permet d'évaluer de façon efficace l'impact des diverses caractéristiques sur la probabilité d'être pauvre. Dans la littérature, la tendance a longtemps consisté à utiliser les modèles des variables qualitatives (probit et logit) pour étudier tant la pauvreté objective que la pauvreté subjective. Mais, ces régressions induisent une perte de l'information disponible, notamment pour ce qui est de la pauvreté objective. Elles supposent en effet que l'on n'observe pas la consommation par tête du ménage (qui est une variable continue). L'utilisation de ces régressions catégorielles sous entend que la seule information disponible c'est : le ménage est pauvre ou non. Il y a trois problèmes avec ces régressions. Premièrement, l'analyste détruit l'information appropriée (la distribution de la consommation par tête). Deuxièmement, les coefficients de régression sont plus susceptibles d'être biaisés avec des régressions catégoriques qu'avec des régressions linéaires. Troisièmement, lorsque les régressions catégoriques sont employées, il est impossible de prévoir le changement dans la probabilité d'être pauvres suivant un changement de la ligne de pauvreté.

Pour comprendre les déterminants de la pauvreté, nous utilisons ici la méthode des moindres carrés ordinaires qui a l'avantage d'être robuste aux trois lacunes évoquées précédemment. La variable dépendante est le logarithme de la consommation par tête du ménage divisée par la ligne de pauvreté, de sorte que le chiffre 1 représente un ménage qui est au niveau de la ligne de pauvreté. Pour éviter des biais d'hétérogénéité, des régressions séparées ont été estimées pour chacune des grandes zones de résidence du Niger que sont : Niamey, les autres villes du milieu urbain, le milieu rural. Les variables explicatives retenues sont : (a) la taille du ménage et sa composition (nombre d'enfants, nombre d'adolescents, nombre d'adulte hommes, nombre d'adulte femmes, nombre de vieillards), l'âge du chef de ménage, si le chef de ménage est une femme, si le chef de famille a un conjoint ou pas ; (b) le niveau d'instruction du chef de ménage et de son conjoint ; (c) la principale source de revenu du

ménage telle que retenue pour la construction de la MCS. Et le fait que le chef ou son conjoint contribuent au revenu du ménage ; (c) la région de résidence selon les 8 régions géographiques du Niger ; (d) l'enclavement, mesurée ici par le temps qui sépare le ménage des principales infrastructures nécessaires pour toute activité économique et le bien-être (école, route, hôpital, marché, etc.) ; (e) le nombre de champs possédés. Les données utilisées sont celles du QUIBB de 2005. Dans les ménages polygames, on a retenu un seul conjoint pour l'analyse. Le critère utilisé étant le fait que le conjoint contribue au revenu du ménage et a le niveau d'instruction le plus élevé parmi les conjoints. Au niveau du temps d'accès aux infrastructures, les données manquantes ont été remplacées par la moyenne de la grappe. Les résultats de la régression linéaire sont présentés respectivement dans les colonnes 1 à 3 (pour Niamey, Autre urbain et Rural).

Pour comprendre la pauvreté subjective, l'utilisation des modèles de variables qualitatives s'impose. En effet, l'information sur la pauvreté subjective est codée sur une échelle entre 0 et 9 (9 correspondant à un ménage qui se sent le plus pauvre). Deux approches complémentaires sont alors utilisées pour, d'une part, comprendre les déterminants de la pauvreté subjective, et d'autre part, comparer la pauvreté subjective et la pauvreté objective. Dans un premier temps, un modèle probit ordonné est appliqué à la position qu'un ménage se donne sur l'échelle de niveau de vie (variable indépendante). Dans un second temps le modèle probit est utilisé afin de rendre comparable les déterminants de la pauvreté objective et ceux de la pauvreté subjective. Comme variable indépendante ici, une variable dichotomique est créée pour chaque cas. Pour la pauvreté objective, la variable dichotomique correspond au statut de pauvreté du ménage. Pour la pauvreté subjective, on a essayé d'avoir un taux le plus proche de la pauvreté objective. Ainsi, un ménage se sent pauvre lorsque son échelle de niveau de vie est supérieure ou égal à 6. Les variables explicatives sont les mêmes que celles utilisées pour les MCO. Les résultats de la régression catégorique sur la pauvreté objective sont présentés aux colonnes 4 à 6 (probit) et ceux sur la pauvreté subjective aux colonnes 7 à 9 (probit ordonné) et 10 à 12 (probit).

2. La composition du ménage, les sources de revenus du ménage, le niveau d'instruction du chef ou de son conjoint ont tous un impact sur la pauvreté.

Les estimations faites pour prédire la consommation par tête sont indépendantes du choix de la ligne de pauvreté. Comme on l'a déjà expliqué, un des avantages d'utiliser des régressions linéaires est que, lorsque les lignes de pauvreté sont spécifiques à chaque strate ou région (ce qu'elles sont d'habitude), seule la constante et/ou les coefficients des variables géographiques dans les régressions vont changer (ceci se fait automatiquement). Avec des régressions linéaires, il est donc possible de prédire la pauvreté pour n'importe quelle ligne de pauvreté choisie par l'analyste, sans devoir ré-estimer le modèle pour chaque ligne de pauvreté différente (ce qui n'est pas le cas pour des probits ou des logits où une nouvelle régression est nécessaire chaque fois que la ligne de pauvreté change).

Ci-dessous, nous nous concentrons sur le pourcentage d'augmentation de la consommation par tête associée aux caractéristiques du ménage, plutôt que sur l'impact sur la pauvreté parce que cet impact dépend de la position initiale du ménage. Par exemple, l'impact d'une meilleure éducation sur la probabilité d'être pauvre sera plus basse pour un ménage qui est loin en dessous de la ligne de pauvreté que pour un ménage qui est proche de la ligne de pauvreté. Le fait que nous nous concentrons sur l'impact sur la consommation par tête entraîne aussi que les résultats pour la pauvreté objective ne vont pas dépendre du choix de la ligne de pauvreté.

Les coefficients des modèles probits ordonnés s'interprètent comme ceux des MCO. Par contre, pour les modèles probits, les chiffres présentés mesurent l'impact marginal de la variable sur le changement discret de la variable latente de zéro à un (des non pauvres aux pauvres). En effet, l'ampleur des coefficients qui résultent d'une régression probit n'a pas d'interprétation immédiate. Par conséquent, une alternative est de présenter l'effet marginal qu'une variable donnée peut avoir sur la probabilité de faire passer un ménage moyen du statut de pauvre au statut de non pauvre. A cet égard, une valeur de

0.15 pour la variable X , par exemple, signifie que en augmentant X d'une unité, la probabilité de passer du statut de pauvre à celui de non pauvre changerait d'approximativement 15%.

La consommation par tête diminue avec la taille du ménage. Les estimations suggèrent que les ménages avec un nombre plus grand d'enfants ont des niveaux de consommation par tête plus bas et corrélativement une probabilité plus élevée d'être pauvres. Un enfant supplémentaire diminue la consommation d'un montant variant entre 18 et 28 pourcent. Avec un impact plus fort dans Niamey et dans les autres villes. L'ampleur de l'effet sur la consommation d'un adolescent supplémentaire est presque le même à travers les zones de résidence, et est moins important que celui d'un enfant supplémentaire (autour de 15%). Par ailleurs, un plus grand nombre d'adultes (et dans une certaine mesure de vieillard) dans le ménage est lié à une consommation par tête moins élevée et à une probabilité d'être non pauvre plus élevée. Ce phénomène s'explique par des déséconomies d'échelle (i.e., la part du revenu rendu possible par la présence d'un adulte supplémentaire dans le ménage est moindre que la part de cet adulte dans les dépenses du ménage). Sur le plan subjectif, selon les régressions sur les mesures subjectives, la composition du ménage n'a aucun impact sur la probabilité de se sentir pauvre.

Les résultats suggèrent que toutes choses étant égales par ailleurs, un ménage dirigé par une femme a plus de chance d'avoir un niveau de vie inférieur à un ménage dirigé par un homme. L'écart le plus important est enregistré dans les autres villes où le fait que le chef de ménage soit de sexe féminin réduit le niveau de la consommation de 47 pourcent. Sur le plan de la pauvreté subjective, le sexe du chef de ménage n'a pas d'importance. Par contre, on note un contraste entre Niamey et le milieu rural. A Niamey, les ménages dirigés par les femmes tendent à se sentir non pauvres, tandis que les ménages ruraux dirigés par les femmes ont une plus forte propension à se sentir pauvre.

En contrôlant pour toutes les autres variables, les ménages dont le chef est sans conjoint ont une consommation plus élevée. Cela s'explique en partie certainement par le fait que ces chefs de ménage célibataires ne doivent probablement pas avoir à partager leur revenu avec d'autres membres. L'ampleur de cet effet est plus importante à Niamey (37%) que dans les autres villes (28%) et le milieu rural (15%). Sur le plan subjectif, le fait d'avoir un conjoint ou pas ne joue pas sur la probabilité de se sentir pauvre dans le milieu urbain (Niamey et autres villes). Par contre, dans le milieu rural, le fait d'être sans conjoint augmente de 11% la probabilité de se sentir pauvre.

Quelle que soit la strate, les gains de la formation professionnelle et de l'éducation supérieure sont substantiels. En effet, un ménage dont le chef a une formation professionnelle ou technique a une consommation espérée de loin plus élevée qu'un ménage où le chef n'a aucune éducation. Il en est de même des ménages dont le conjoint du chef a une formation professionnelle ou technique. Ceci s'explique certainement par le fait que ces formations permettent d'accéder plus facilement au marché de l'emploi, ce qui induit donc des niveaux de revenus importants. Le même raisonnement tient pour ce qui est de l'enseignement supérieur. Les rendements de l'éducation supérieure sont considérables et s'élèvent environ au double (sinon plus du double) des rendements de l'enseignement secondaire. Les rendements des enseignements secondaire et primaire, bien que moins importants que les deux mentionnés ci-dessus sont positivement significatifs. De même, plus on est instruit, moins on se sent pauvre. Le niveau d'éducation apparaît ainsi comme un déterminant clé à la fois de la pauvreté objective et de la pauvreté subjective. Le comportement de la modalité enseignement supérieur dans les régressions catégorielles s'explique par la faible taille de l'échantillon concerné.

La principale source de revenu du ménage a également un impact majeur sur la consommation par tête et la probabilité de se sentir pauvre. La modalité de référence c'est l'administration publique. Il apparaît que, quelle que soit la strate, les ménages dont la principale source de revenu est le salaire du public formel, ont un niveau de vie supérieur ou égal à celui des autres. A Niamey, les ménages vivants essentiellement de l'agriculture vivrière et de l'élevage ont un niveau de consommation inférieur à celui des autres ménages. Dans les autres villes, les ménages tirant le gros de leur revenu de l'élevage ont plus de chance d'être pauvre que les autres ménages. Les ménages dont la principale source de revenu provient soit de l'agriculture vivrière soit du privé formel ont une propension à se

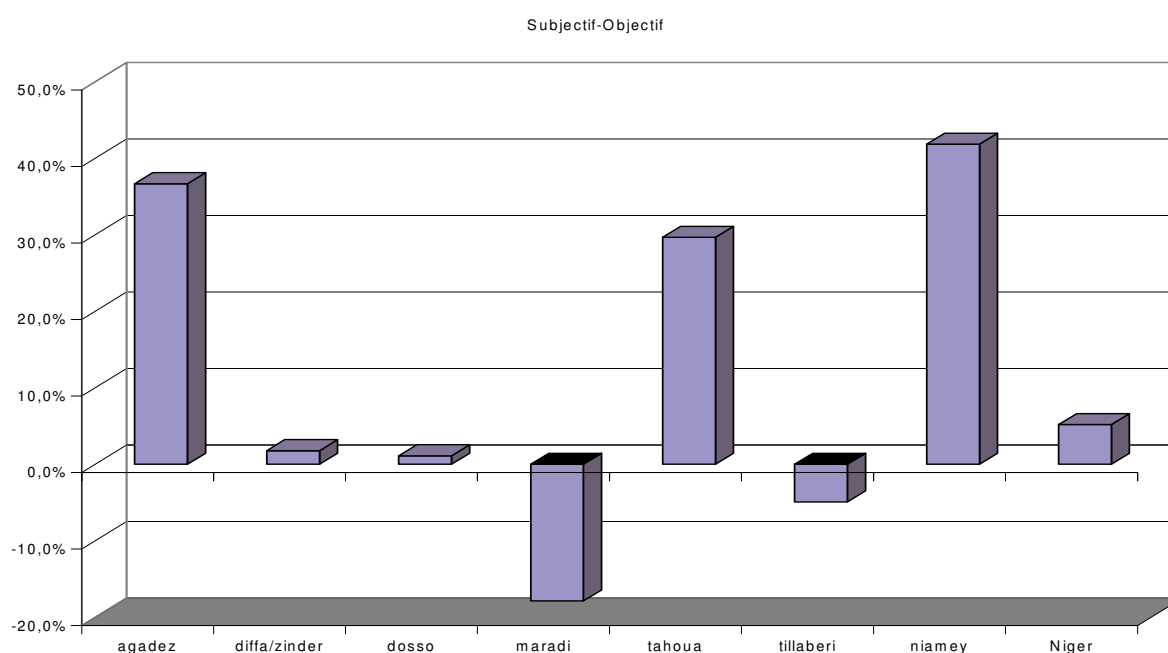
sentir plus pauvres que les autres. En milieu rural, les fonctionnaires sont les mieux nantis, les ménages dont les sources de revenus sont autres que les salaires du public ont une plus grande probabilité d'être pauvre. Les ménages dont le revenu provient essentiellement du privé formel, des revenus mixtes (rentes, dividendes, etc.) et de l'informel ont une plus grande probabilité d'être pauvre, avec des niveaux de consommation par tête qui sont à un peu plus de 40% inférieurs à ceux des ménages vivants principalement des salaires du public. La mauvaise condition de ceux appartenant au privé formel tient du fait qu'il s'agit essentiellement du travail non qualifié. Cela témoigne une fois de plus de l'importance à accorder à l'éducation. En milieu rural, le faible rendement de l'agriculture d'exportation et de l'élevage posent la question de l'encadrement des agriculteurs afin d'améliorer leur productivité.

L'accessibilité aux infrastructures, la route et le marché notamment jouent un rôle important dans l'accumulation de revenus et donc l'amélioration du bien-être des ménages. Au Niger, l'existence et surtout la proximité des infrastructures ne semble pas être important dans la détermination du niveau de vie des ménages et encore moins de la pauvreté subjective. Le temps mis pour atteindre une infrastructure est un bon indicateur d'accessibilité, car il résume à la fois la distance, et le moyen que le ménage utilise pour y accéder. A Niamey, seul le temps mis pour atteindre la route est négativement corrélé au niveau de vie. Dans les autres villes, seul le temps nécessaire pour atteindre l'hôpital est négativement et significativement corrélé au niveau de vie objectif. En milieu rural, il n'y a aucune corrélation entre l'accessibilité aux infrastructures et la pauvreté objective. Cela traduit certainement une rareté des infrastructures, notamment des routes praticables en toute saison.

La localisation géographique est un déterminant important du niveau de vie. Dans les autres villes, on distingue une échelle à trois niveaux. Au bas de l'échelle se trouvent les ménages de Zinder dont le niveau de consommation par tête est inférieur (-25 pourcent) à celui des ménages du milieu de l'échelle, soit ceux qui vivent à Maradi et Tillabéri. Les plus fortunés sont ceux des autres régions (Diffa, Tahoua, Dosso, Agadez dans l'ordre). En milieu rural, Maradi se présente comme la région la plus défavorisée. Les ménages des régions de Diffa, Tahoua, Agadez, Dosso, Tillabéri, Zinder (dans l'ordre) présentent des consommations espérées les plus élevées que Maradi. Quel que soit le milieu de résidence, la région de Diffa se présente donc comme la région dont les habitants ont une plus faible propension à être pauvres. Un constat majeur est que les ménages de Maradi se considèrent largement moins pauvres qu'ils le sont (Figure 1). Dans une telle région, pour inciter les populations à participer à l'effort de développement, une attention particulière devra être accordée à la prise de conscience des difficultés existantes.

On note une forte corrélation entre la pauvreté objective et la pauvreté subjective. Pour capter cela, le résidu de la régression linéaire a été introduit dans les régressions catégorielles de la pauvreté subjective. On constate que le coefficient de celui-ci est fortement significatif dans toutes les régressions. Cela traduit le fait que la probabilité de se sentir pauvre dépend du niveau de consommation par tête du ménage. On note aussi que cette corrélation est positive. Ainsi, plus un ménage a un niveau de consommation par tête élevée, moins grande sera sa probabilité de se sentir pauvre.

Figure 1 : Différence entre pauvreté subjective et pauvreté objective selon la région



Source: Estimations de la Banque mondiale, à partir des données du QUIBB, Niger 2005

Tableau 1 : Taux de pauvretés objective et subjective selon quelques caractéristiques du ménage ou de son chef.

	Proportion dans la population	Est Pauvre	Se Sent Pauvre		Proportion dans la population	Est Pauvre	Se Sent Pauvre
Milieu d'habitation				LE CM n'a pas de conjoint			
urbain	16,8%	44,1%	69,3%	Oui	6,2%	48,0%	74,0%
rural	83,2%	65,7%	66,8%	Non	93,8%	63,0%	66,8%
Niger	100,0%	62,1%	67,3%	Niger	100,0%	62,1%	67,3%
Région de résidence				Niveau d'instruction du cm			
agadez	2,9%	45,9%	82,6%	aucun	61,4%	65,1%	69,3%
diffa/ zinder	21,9%	63,1%	64,8%	coranique	22,7%	65,2%	68,6%
dosso	13,5%	67,3%	68,4%	alphabétisé	2,2%	63,4%	72,6%
maradi	20,5%	79,7%	61,8%	primaire	7,7%	59,7%	62,4%
tahoua	17,7%	45,9%	75,6%	secondaire	3,0%	31,8%	55,7%
tillabéri	16,7%	68,9%	64,0%	form prof et technique	2,1%	12,6%	37,6%
niamey	6,7%	27,1%	68,9%	sup	0,9%	7,7%	27,5%
Niger	100,0%	62,1%	67,3%	Niger	100,0%	62,1%	67,3%
sexe du chef de ménage				Principale source de revenu du Ménage			
homme	95,4%	62,6%	66,9%	Agric vivrière	8,1%	61,3%	66,9%
femme	4,6%	51,3%	74,9%	Agric exportation	9,6%	65,6%	72,2%
Niger	100,0%	62,1%	67,3%	Elevage et autre agric	26,2%	68,6%	66,3%
LE CM est handicapé ou infirme?				Privé formel			
oui	1,8%	68,4%	68,9%	Informel	24,7%	65,4%	63,3%
non	98,2%	62,0%	67,2%	Public	3,0%	21,1%	43,6%
Niger	100,0%	62,1%	67,3%	Rev mixtes (rente, dividendes, etc)	13,2%	52,2%	72,0%
				Niger	100,0%	62,1%	67,3%

Source: Estimations de la Banque mondiale, à partir des données du QUIBB, Niger 2005

Tableau 2 : Pourcentage d'augmentation marginale de la consommation par tête ou de la probabilité d'être ou de sentir pauvre due aux variables démographiques

[Les modalités de références sont : Maradi, chef de ménage masculin, chef de ménage non handicapé, le chef de ménage a un conjoint]

	PAUVRETE OBJECTIVE						PAUVRETE SUBJECTIVE					
	MCO			PROBIT			PROBIT ORDONNE			PROBIT		
	Niamey	Autre Urbain	Rural	Niamey	Autre Urbain	Rural	Niamey	Autre Urbain	Rural	Niamey	Autre Urbain	Rural
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
	Log EC	Log EC	Log EC	Probit	Probit	Probit	Echelle niveau de vie	Echelle niveau de vie	Echelle niveau de vie	Probit	Probit	Probit
Agadez		0.262***	0.560***		-0.212***	-0.414***		0.385***	0.535***		0.052	0.208***
Diffa/ Zinder		0.052	0.423***		-0.005	-0.301***		0.167	0.240***		-0.034	0.025
Dosso		0.277***	0.348***		-0.160**	-0.266***		0.185	0.490***		-0.073	0.095***
Tahoua		0.293***	0.536***		-0.168***	-0.370***		0.261**	0.373***		0.046	0.146***
Tillabéri		0.117	0.270***		-0.087	-0.198***		0.325**	0.278***		0.007	0.055**
Niamey												
Nombre d'enfants	-0.269***	-0.251***	-0.181***	0.087***	0.168***	0.129***	0.029	0.118	0.050*	0.035	0.044	0.009
Nbre d'enfants au carré	0.040***	0.039***	0.016***	-0.011*	-0.025**	-0.012***	0.021	-0.020	-0.007	-0.001	-0.009	-0.000
Nombre d'adolescents	-0.168***	-0.170***	-0.148***	0.070***	0.131***	0.120***	0.059	0.004	-0.019	0.032**	0.012	0.001
Nbre d'adolesc au carré	0.011***	0.011***	0.009***	-0.004***	-0.010***	-0.008***	-0.007*	0.002	0.000	-0.003	-0.000	-0.001
Nombre d'adultes	-0.002	-0.092**	-0.113***	-0.022*	0.026	0.076***	-0.070	-0.047	-0.058*	-0.034*	-0.014	0.003
Nbre d'adulte au carré	-0.000	0.007*	0.007***	0.001	0.001	-0.004	0.000	0.003	0.003	0.001	0.003	-0.002
Nombre Vieillards	-0.106	-0.176*	-0.150***	-0.043	0.161*	0.107***	-0.184	0.264	0.135*	-0.033	0.170**	0.062*
Nbre Vieillard au carré	0.039**	0.057	0.040*	0.018	-0.075	-0.031	0.142**	-0.101	-0.064	0.028	-0.061	-0.027
Age du chef de ménage	-0.016**	-0.001	-0.003	0.014***	0.004	0.001	0.010	0.010	0.014**	0.004	-0.002	0.006*
Age du CM au carré	0.000**	-0.000	0.000	-0.000***	-0.000	-0.000	-0.000	-0.000	-0.000*	-0.000	0.000	-0.000
Chef de ménage féminin	-0.258**	-0.497***	-0.203***	0.438***	0.229**	0.116**	0.367*	0.290	-0.148	0.147**	0.020	-0.097*
Chef de ménage handicapé	-0.148	-0.315**	-0.066	0.001	0.253*	0.083	0.350	-0.016	0.170	0.040	0.105	0.057
Pas de conjoint pour le CM	0.371***	0.341***	0.150**	-0.168**	-0.093	-0.053	-0.025	0.052	0.299***	-0.024	0.066	0.112***

Source: Estimations de la Banque mondiale, à partir des données du QUIBB, Niger 2005. Log EC: Log de la consommation par équivalent adulte divisée par le seuil de pauvreté (régression linéaire, MCO). * significatif au seuil de 10%; ** significatif au seuil de 5%; *** significatif au seuil de 1%.

Tableau 3 : Pourcentage d'augmentation marginale de la consommation par équivalent adulte (ou sur la probabilité d'être ou de sentir pauvre) due à l'éducation du chef de ménage ou de son conjoint

[La modalité de référence est « aucune éducation »]

	PAUVRETE OBJECTIVE						PAUVRETE SUBJECTIVE					
	MCO			PROBIT			MCO			PROBIT		
	Niamey	Autre urbain	Niamey	Autre urbain	Niamey	Autre urbain	Niamey	Autre urbain	Niamey	Autre urbain	Niamey	Autre urbain
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
	Log EC	Log EC	Log EC	Probit	Probit	Probit	Echelle niveau de vie	Echelle niveau de vie	Echelle niveau de vie	Probit	Probit	Probit
Instruction du chef de ménage												
Coranique/Alphabétisé	0.077	-0.055	0.048**	-0.007	0.051	-0.025	0.067	-0.075	-0.049	-0.029	-0.018	-0.027
Primaire	0.092	0.144**	0.070**	0.048	-0.105*	-0.008	-0.376***	-0.149	-0.070	-0.138***	-0.057	-0.047*
Secondaire	0.185***	0.373***	0.222***	-0.048	-0.278***	-0.172***	-0.345***	-0.379***	-0.436***	-0.161***	-0.216***	-0.203***
Form prof et technique	0.413***	0.432***	0.330***	-0.117***	-0.328***	-0.459***	-0.525***	-0.578***	-0.773***	-0.178***	-0.296***	-0.316***
Supérieur	0.477***	0.680***	0.772***		-0.359***	-0.317	-0.805***	-0.632***	-0.926***	-0.397***	-0.358***	-0.421
Instruction du conjoint du CM												
Coranique/Alphabétisé	0.171*	0.175**	0.078**	-0.016	-0.101	-0.092***	-0.003	0.073	-0.088	-0.051	-0.021	-0.021
Primaire	0.146***	0.154**	0.040	-0.105***	-0.039	-0.067*	-0.334***	-0.348***	-0.020	-0.081*	-0.077	0.039
Secondaire	0.241***	0.166**	0.210**	-0.100***	-0.193**	-0.107	-0.568***	-0.187	0.041	-0.226***	-0.007	-0.012
Form prof et technique	0.523***	0.488***	-0.353	-0.093	-0.336***	0.042	-0.903***	-0.394**	-0.432	-0.324***	-0.147	0.031
Supérieur	0.660***	0.161	-0.533***				-1.116***	0.887***	-1.014***	-0.435***		

Source: Estimations de la Banque mondiale, à partir des données du QUIBB, Niger 2005. Log EC: Log de la consommation par équivalent adulte divisée par le seuil de pauvreté (régression linéaire, MCO). * significatif au seuil de 10%; ** significatif au seuil de 5%; *** significatif au seuil de 1%.

Tableau 4 : Pourcentage d'augmentation marginale de la consommation par équivalent adulte (ou sur la probabilité d'être ou de sentir pauvre) due à la principale source de revenu et aux autres variables exogènes

[Les modalités de références sont : Le chef ne contribue pas au revenu du ménage, le conjoint ne contribue pas au revenu du ménage, public formel]

	PAUVRETE OBJECTIVE						PAUVRETE SUBJECTIVE					
	MCO			PROBIT			MCO			PROBIT		
	Niamey	Autre Urbain	Niamey	Autre Urbain	Niamey	Autre Urbain	Niamey	Autre Urbain	Niamey	Autre Urbain	Niamey	Autre Urbain
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
	Log EC	Log EC	Log EC	Probit	Probit	Probit	Echelle niveau de vie	Echelle niveau de vie	Echelle niveau de vie	Probit	Probit	Probit
Le chef contribue au revenu	-0.642	-0.164	-0.197**	0.116	0.093	0.168	0.090	0.268	0.277*	0.082	-0.032	0.140*
Le conjoint contribue au revenu	0.592	0.037	0.221***	-0.090	0.031	-0.191*	0.170	-0.159	-0.074	-0.005	0.050	-0.086
Agric vivrière	-0.233**	-0.190	-0.309***	0.108	0.105	0.166*	0.911***	0.444**	0.487***	0.212**	0.199**	0.220***
Agriculture d'exportation	-0.003	0.038	-0.392***	0.065	0.039	0.209**	0.526*	0.088	0.559***		-0.075	0.262***
Elevage et autre agriculture	-0.184*	-0.161*	-0.369***	0.180**	0.229**	0.193**	0.406**	0.311**	0.499***	0.147**	0.075	0.244***
Privé formel	-0.018	0.002	-0.422***	0.055	-0.007	0.209**	-0.005	0.336***	0.631***	-0.054	0.125**	0.255***
Informel	-0.082	-0.076	-0.410***	0.078	0.135*	0.234***	0.015	0.117	0.360***	-0.019	0.039	0.191***
Revenus mixtes(rente, dividendes,etc)	-0.095*	-0.064	-0.417***	0.117**	0.094	0.196**	0.136	0.180	0.651***	-0.013	0.019	0.252***
Temps pour ecole primaire	-0.001	0.001	0.000	0.001	-0.002	-0.000	-0.002	-0.005	0.000	-0.002	-0.003	0.000
Temps pour case de sante	-0.001	-0.000	-0.000	0.001	0.000	0.000	-0.001	0.000	0.000	-0.000	-0.000	0.000
Temps pour cliniq. disp. hopital	-0.001	-0.003**	-0.000	-0.000	0.003**	0.000	-0.000	-0.001	0.000	0.002	0.000	-0.000
Temps pour source eau	0.001	0.000	0.000	-0.000	0.002	-0.000	0.002	0.004	0.000	0.007**	-0.002	0.000*
Temps pour le marché alimentaire	-0.001	-0.001	-0.000	0.002***	-0.001	0.000	0.011***	0.004**	-0.000*	0.004***	0.003***	-0.000
Temps pour la route praticable	-0.003*	0.000	0.000	0.001*	-0.000	0.000	-0.007**	-0.001	0.000	-0.003**	-0.000	0.000
Temps pour Structure micro finance	0.000	-0.000	0.000	-0.000	-0.000	-0.000	-0.000	-0.002**	0.000**	-0.000	-0.000	0.000***
Nombre de champs possédés	0.008	0.011	0.047***	0.000	-0.001	-0.030***	-0.022	-0.099***	-0.065***	-0.022**	-0.020**	-0.022***
Nombre de champs non possédés	-0.018	-0.064**	0.038***	0.016	0.056*	-0.028***	0.023	-0.048	-0.063***	0.035	-0.016	-0.042***
Constante	1.462***	0.827***	0.621***									
Résidu des MCO							-0.974***	-0.506***	-0.444***	-0.327***	-0.194***	-0.132***
Résidu des MCO au carré							0.190***	0.025	0.099***	0.077***	0.058*	0.012

Source: Estimations de la Banque mondiale, à partir des données du QUIBB, Niger 2005. Log EC: Log de la consommation par équivalent adulte divisée par le seuil de pauvreté (régression linéaire, MCO). * significatif au seuil de 10%; ** significatif au seuil de 5%; *** significatif au seuil de 1%.

ANNEXES

Tirage de l'échantillon :

La base de sondage de l'enquête QUIBB est issue de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) du Recensement Général de la Population et de l'Habitat organisé en mai 2001. Avant le tirage de l'échantillon, les ZD du département de Bilma ont été mises à part, compte tenu de la position géographique de ce département qui se situe en plein désert nigérien et n'a pas été couvert par l'enquête pour des raisons de coût.

L'échantillon a d'abord été stratifié en régions, ensuite chaque région stratifiée en milieu rural et en milieu urbain à l'exception de la Communauté Urbaine de Niamey qui est composée uniquement de milieu urbain. Dans chaque strate ainsi constituée, ont été tirées au premier degré des ZD proportionnellement à leur nombre de ménages au RGP/H2001. Une zone de dénombrement en milieu rural nigérien est composée d'un ou de plusieurs villages. Dans le cas où elle se composerait de plusieurs villages, un seul de ces villages serait sélectionné pour l'enquête. Au total 335 ZD ont été sélectionnées au niveau national. La répartition des ZD par région est fondée d'une part, sur la taille de la région en terme de ménages et d'autre part, sur la proportion de ménages pauvres dans la région (selon le profil de pauvreté au Niger élaboré en 1994 avec les données de l'Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des ménages (ENBC) de 99/90 et 92/93).

Le milieu urbain de la région d'Agadez étant sur-échantillonné par cette méthode, la taille a été réduite du fait que les deux centres urbains (Arlit et Tchirozérine) sur les trois que compte la région, sont peuplés en majorité de travailleurs des mines ayant des comportements de consommation peu différents.

Les 335 ZD se répartissent dans les différentes régions comme suit :

Tableau 1.1: Taux de sondage au 1er degré

Régions	Nombre de ZD	Nombre de ménages au RGP/H 2001	ZD échantillon QUIBB	Taux sondage 1 ^{er} degré	Nombre ménages QUIBB
Agadez ¹⁰	350	51 665	20	5,7	400
Diffa	250	64 667	25	10,0	500
Dosso	1 131	191 358	28	2,5	560
Maradi	1 512	299 502	53	3,5	1060
Tahoua	1 482	318 304	45	3,0	900
Tillabéri	1 326	230 042	56	4,2	1120
Zinder	1 613	362 030	57	3,5	1140
CUN	378	111 209	51	13,5	1020
Ensemble	8 042	1 628 777	335	4,2	6700

Un échantillon de 20 ménages par ZD est tiré pour l'enquête. Au total 6 700 ménages ont constitué l'échantillon de cette enquête.

¹⁰ Non comprises les ZD de la région de Bilma et leur population.

Tableau 1.2: Répartition régionale de l'échantillon des ZD

Région	Milieu urbain	Milieu rural sédentaire	Milieu rural nomade	Total ZD
Agadez	8	0	12	20
Diffa	5	20	0	25
Dosso	6	22	0	28
Maradi	8	45	0	53
Tahoua	7	38	0	45
Tillabéri	7	49	0	56
Zinder	9	48	0	57
CUN	51	0	0	51
Ensemble	101	222	12	335

Les résultats de l'enquête QUIBB peuvent être distribués également par groupe socio-économique du chef de ménage et par niveau de pauvreté du ménage. La taille de l'échantillon est suffisamment grande pour obtenir un niveau de signification statistique acceptable au niveau de chaque domaine analytique (milieu et régions).

Couverture de l'échantillon

Les ménages qui ont effectivement été enquêtés se chiffrent à 6690 au lieu de 6 700 prévus. Cette différence est due au fait que dans toute une zone de dénombrement de la région d'Agadez, seuls 10 ménages ont été trouvés par l'équipe de collecte pour raison de mobilité des populations nomades dans cette ZD. On note que sur les 6690 ménages enquêtés, 254 et 365 ménages ont été remplacés respectivement pour refus de l'interview et pour absence de répondant dans le ménage au moment de l'enquête (soit 10% de remplacement) comme le montre le tableau 1.3 ci-après.

Tableau 1.3 : Résultats de l'enquête par milieu et région de résidence

Milieu ou Régions	Ménages dans l'échantillon	Rempli avec ménages Tirés	Rempli avec remplacement suite à un refus	Rempli avec remplacement ménage non trouvé	Non enquêtés
Milieu de résidence					
Rural	4 680	4350	105	215	10
Urbain	2 020	1721	149	150	0
Région					
Agadez	400	353	32	5	10
Diffa	500	470	2	28	0
Dosso	560	543	10	7	0
Maradi	1060	944	28	88	0
Tahoua	900	805	61	34	0
Tillabéri	1120	1067	21	32	0
Zinder	1140	1053	5	82	0
C.U.N	1020	836	95	89	0
Ensemble	6 700	6071	254	365	10

Coefficient de pondération :

Formules d'extrapolation - Estimateur sans biais de la masse d'une variable quantitative

Soit à estimer par exemple la consommation annuelle d'un produit de l'ensemble des ménages ruraux sédentaires d'une strate h donnée. Soit Y cette masse.

$$Y = \sum_{\alpha=1}^M \sum_{\beta=1}^{V_{\alpha}} \sum_{\delta=1}^{N_{\alpha\beta}^{2005}} Y_{\alpha\beta\delta}$$

Où

$Y_{\alpha\beta\delta}$ = consommation annuelle céréalière du ménage numéro δ du village β de la ZD numéro α

$N_{\alpha\beta}^{2005}$ = Nombre de ménages dans le village β de la ZD α .

V_{α} = Nombre de villages dans la ZD α .

M = Nombre de ZD dans la strate.

Les ménages échantillons sont tirés dans le village avec probabilité égale. L'estimateur de la masse de consommation céréalière au niveau de la ZDi est donné par l'expression :

$$y'_i = \frac{N_i^{2001}}{N_{ij}^{2001}} \frac{N_{ij}^{2005}}{n_i} \sum_{k=1}^{n_i} y_{ijk} \quad \text{Où } j \text{ est égal à } 1.$$

N_i^{2001} = le nombre de ménages dans la ZD i en 2001

N_{ij}^{2001} = le nombre de ménages dans le village j de la ZD i en 2001.

N_{ij}^{2005} = le nombre de ménages dans le village j de la ZD en 2005

y_{ijk} = la consommation du k^{ème} ménage tiré dans le village j de la ZD échantillon.

La ZDi est tirée au premier degré dans l'échantillon des unités primaires avec la probabilité A_i

$A_i = mP_i$ où m étant la taille de l'échantillon des unités primaires dans la strate.

$P_i = \frac{N_i^{2001}}{N^{2001}}$ Probabilité de sort à chaque tirage où :

N_i^{2001} = le nombre de ménages dans la ZD i en 2001

N^{2001} = le nombre de ménages dans la strate en 2001

n_i = nombre de ménages enquêtés dans la ZD échantillon.

L'estimateur sans biais de la masse de consommation annuelle d'un produit dans la strate est donné par la formule suivante :

$$y' = \sum_{i=1}^m \frac{1}{A_i} y'_i$$

$$y' = \frac{1}{m} \sum_{i=1}^m \frac{N_i^{2001}}{N_{ij}^{2001}} \frac{N_{ij}^{2005}}{n_i} \sum_{k=1}^{n_i} y_{ijk}$$

D'où le coefficient d'extrapolation de tout ménage échantillon k du village j tiré dans la ZDi est donné par la formule :

$$C_{ijk} = \frac{1}{m} \frac{N^{2001}}{N_{ij}^{2001}} \frac{N_{ij}^{2005}}{n_i}$$

En milieu urbain, toute la ZD échantillon est dénombrée avant le tirage des ménages à enquêter. Ainsi le coefficient de pondération sera donné par la formule ci-après :

$$C_{ij} = \frac{1}{m} \frac{N^{2001}}{N_j^{2001}} \frac{N_j^{2005}}{n_i}$$

où m= nombre de ZD échantillon dans la strate

N^{2001} = nombre de ménages dans la strate en 2001

N_j^{2001} = nombre de ménages dans la ZD en 2001

N_j^{2005} = nombre de ménages enquêtés dans la ZD échantillon.

Tableaux annexes :

Tableau a1 : Répartition des ménages pauvres selon le statut d'occupation du logement

Région	Statut de logement	Urbain	Rural	Ensemble
Agadez	Propriétaire du logement	60,5	61,8	61,1
	Loue le logement	0,0	22,2	9,3
	Occupe sans payer de loyer	1,5	10,7	5,4
	Nomade ou logement temporaire	38,0	5,3	24,3
		100	100	100
Diffa	Propriétaire du logement	62,6	100	92,5
	Loue le logement	9,1	0	1,8
	Occupe sans payer de loyer	28,3	0	5,7
		100	100	100
Dosso	Propriétaire du logement	63,5	100,0	97,3
	Loue le logement	19,4	0,0	1,4
	Occupe sans payer de loyer	17,1	0,0	1,3
		100	100	100
Maradi	Propriétaire du logement	72,6	90,8	89,3
	Loue le logement	7,5	0,4	1,0
	Occupe sans payer de loyer	19,9	8,6	9,5
	Nomade ou logement temporaire	0,	0,1	0,1
		100	100	100
Tahoua	Propriétaire du logement	79,6	98,4	96,5
	Loue le logement	1,8	0,0	0,2
	Occupe sans payer de loyer	18,6	1,6	3,4
		100	100	100
Tillabéri	Propriétaire du logement	82,5	96,2	95,6
	Loue le logement	6,0	0,2	0,4
	Occupe sans payer de loyer	11,5	3,4	3,8
	Nomade ou logement temporaire		0,2	0,2
		100	100	100
Zinder	Propriétaire du logement	82,3	98,8	97,0
	Loue le logement	9,8	0,3	1,3
	Occupe sans payer de loyer	7,9	0,9	1,7
		100	100	100
Niamey	Propriétaire du logement	36,3		36,3
	Loue le logement	33,5		33,5
	Occupe sans payer de loyer	26,3		26,3
	Nomade ou logement temporaire	3,9		3,9
		100		100

Tableau a2 : Répartition des ménages pauvres selon le principal matériau du mur du logement

		Autres Villes	Rural	
Agadez	Terre/briques en terre	76,1	15,6	41,0
	Pierres	2,4	11,2	7,5
	Briques cuites	4,0	0,8	2,1
	Bois/bambou	5,0	61,9	38,0
	Paille	2,6	3,4	3,1
	Autres	9,9	7,2	8,3
		100	100	100
Diffa	Terre/briques en terre	96,4	87,5	89,3
	Pierres	0,0	1,5	1,2
	Bois/bambou	0,0	1,7	1,4
	Paille	3,6	9,4	8,2
		100	100	100
Dosso	Terre/briques en terre	71,9	96,6	94,7
	Pierres	1,7	0,9	0,9
	Briques cuites	2,9	0,0	0,2
	Ciment/béton	10,0	0,0	0,7
	Bois/bambou	4,3	0,7	0,9
	Paille	9,2	1,9	2,4
		100	100	100
Maradi	Terre/briques en terre	79,8	69,0	69,9
	Pierres	0,0	2,0	1,8
	Briques cuites	0,0	0,3	0,3
	Ciment/béton	11,7	0,0	1,0
	Bois/bambou	1,1	0,0	0,1
	Paille	7,4	28,6	26,9
		100	100	100
Tahoua	Terre/briques en terre	94,8	95,8	95,7
	Pierres	0,0	1,7	1,6
	Briques cuites	0,0	0,2	0,2
	Ciment/béton	0,0	1,0	0,9
	Bois/bambou	2,9	0,0	0,3
	Paille	2,3	1,3	1,4
		100	100	100
Tillabéri	Terre/briques en terre	86,7	77,2	77,6
	Pierres	0,0	1,0	1,0
	Ciment/béton	0,0	0,1	0,1
	Bois/bambou	1,5	4,4	4,3
	Paille	11,8	17,2	17,0
		100	100	100
Zinder	Terre/briques en terre	96,6	73,3	75,9
	Pierres	0,0	0,8	0,7

	Briques cuites	0,0	0,1	0,1
	Ciment/béton	1,9	0,0	0,2
	Tôles en métal	0,9	0,6	0,6
	Paille	0,6	25,3	22,4
		100	100	100
Niamey	Terre/briques en terre	31,4		31,4
	Pierres	1,2		1,2
	Briques cuites	1,4		1,4
	Ciment/béton	19,4		19,4
	Bois/bambou	3,8		3,8
	Tôles en métal	0,7		0,7
	Paille	41,4		41,4
	Autres	0,7		0,7
		100		100

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2004, Des services pour les pauvres, Abrégé, Washington.
2. DSCN, Profil de pauvreté, Novembre 2004, Niger
3. Mbaya KANKWENDA et al, La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne, Economica 1999, Paris.